

Repenser l'Intégration Régionale et la Gouvernance des Migrations

*Evaluation de l'Impact du Retrait du Burkina Faso,
du Mali, et du Niger de la CEDEAO sur la Gouvernance
Régionale des Migrations*



La marque

L'éditeur

FES-Ethiopia
Yeka Sub-City,
Addis Ababa
Ethiopia
info.ethiopia@fes.de

Le département édition

International Cooperation | Africa Department | FES Ethiopia

Responsabilité du contenu et de la rédaction

Susanne Stollreiter

Contact

Susanne Stollreiter
susanne.stollreiter@fes.de

Conception/Mise en page

Optal Communication and Technology PLC

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de la Friedrich-Ebert-Stiftung e.V. (FES). Toute utilisation commerciale des médias publiés par la FES est interdite sans le consentement écrit de la FES. Les publications de la FES ne peuvent pas être utilisées à des fins de campagne électorale.

Rédigé jusqu'en octobre 2025 – Publié en janvier 2026
© Friedrich-Ebert-Stiftung e.V.
ISBN 978-99990-1-066-5

D'autres publications de la Friedrich-Ebert-Stiftung sont disponibles ici:
[↗ ampc.fes.de/publications](https://ampc.fes.de/publications)

Repenser l'Intégration Régionale et la Gouvernance des Migrations

*Evaluation de l'Impact du Retrait du Burkina Faso, du
Mali, et du Niger de la CEDEAO sur la Gouvernance
Régionale des Migrations*

Table des Matières

1. Aperçu Exécutif : Une Région à la Croisée des Chemins	11
2. Rompre les Rangs : Comprendre le retrait	14
2.1. Relations Diplomatiques Bilatérales avec les Etats Limitrophes	17
3. Echos du Départ : Impacts sur la Gouvernance Migratoire	20
3.1. L'Architecture de la Mobilité et ses Perturbations	20
3.2. Influence Extérieure et Rivalités pour la Gouvernance Migratoire ...	22
3.3. Conséquences Socioéconomiques du Retrait et ses Répercussions sur la Question des Droits de l'Homme	23
3.4. Gouvernance fragmentée et réponses locales naissantes	25
4. Récits venant des zones Frontalières	27
4.1. Expériences Humaines et Réalités du Terrain	27
4.2. Contextualisation pertinente propre à chaque pays et positionnement stratégique	30
4.3. Schémas Communs et Innovations Locales	31
5. Faiblesses Politiques et Risques Régionaux	33
5.1. Introduction	33
5.2. Faiblesses Politiques et Risques	33
5.3. Risques Régionaux	34
6. Redéfinition de l'intégration régionale et la gouvernance des migrations pour une nouvelle ère	36
6.1. Introduction	36
6.2. Principes Directeurs	36
6.3. Recommandations	36
6.4. Mise en Œuvre et Suivi	42
6.5. Conclusion	43
7. Bibliographie	44

Tables

Tableau 1. Instruments régissant la libre circulation en Afrique de l'Ouest, axes thématiques et impact sur l'intégration régionale et la mobilité.	21
Tableau 2. Profil Démographique des Répondants	29
Tableau 3. Défis rencontrés après le retrait.	29
Tableau 4. Principales Faiblesses politiques ou Institutionnelles tirées des données Qualitatives et Quantitatives étayées par des preuves Récentes	33
Tableau 5. Risques régionaux et pourquoi ils importent	35
Tableau 6. Recommandations prioritaires classées par acteurs clés chargés de la mise en œuvre de la gouvernance nationale au sein des États de la CEDEAO.	37
Tableau 7. Recommandations prioritaires, regroupées selon les principaux acteurs en charge de leur mise en œuvre pour la CEDEAO et les organes régionaux	38
Tableau 8. Recommandations prioritaires, regroupées selon les principaux acteurs responsables de leur mise en oeuvre pour la société civile et les acteurs communautaires	40
Tableau 9. Recommandations prioritaires, regroupées en fonction des principaux acteurs responsables de leur mise en oeuvre pour les partenaires internationaux et les bailleurs de fonds.	41

Figures

Figure 1. Carte de la Région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest.	11
Figure 2. Carte montrant les États de la CEDEAO	12
Figure 3. Chronologie des cadres d'intégration et de Migration de la CEDEAO.	14
Figure 4. Causes immédiates du retrait du Burkina Faso, du Mali, et du Niger de la CEDEAO	16
Figure 5. Impact sur les droits des Migrants	24
Figure 6. Impact sur les Conditions des Migrants.	25
Figure 7. Nationalité des Répondants	29
Figure 8. Migration Irrégulière élevée	29
Figure 9. Perception des Obstacles à la Migration régulière	30
Figure 10. Effet du retrait sur la politique migratoire régionale.	30
Figure 11. Les plus grands défis auxquels les Migrants font face après le retrait du Burkina Faso, du Mali, et du Niger de la CEDEAO	31

Avant –Propos

FES AMPC

La migration a longtemps été au cœur de la vie économique, sociale et politique de l'Afrique de l'Ouest, le Protocole de Libre circulation de la CEDEAO servant de pierre angulaire de l'intégration régionale. Pendant des décennies, ce cadre a permis à des millions de citoyens de vivre, travailler et commercer au delà des frontières, favorisant des moyens de subsistance, des réseaux commerciaux et la cohésion sociale. Les récentes décisions du Burkina Faso, du Mali et du Niger — parfois qualifiées de « Sahelexit » — constituent un moment important pour la mobilité régionale. Bien que des retraits similaires aient eu lieu par le passé, comme la sortie temporaire de la Mauritanie de la CEDEAO, ces évolutions soulèvent des questions cruciales sur l'adaptabilité des cadres de mobilité régionale et sur la manière dont les mécanismes de gouvernance interagissent avec les réalités vécues par les migrants et les communautés frontalières.

Cette étude, menée par le Friedrich Ebert Stiftung African Migration Policy Center (FES AMPC) en collaboration avec le Réseau de la Société Civile pour la Migration et le Développement (CSOnetMADE), apporte des éléments probants et opportuns sur les dimensions humaines et structurelles de ces évolutions. S'appuyant sur des enquêtes, des entretiens, des discussions en Focus Groupes et une analyse documentaire approfondie, la recherche saisit à la fois les effets immédiats — tels que les changements dans les exigences documentaires, les coûts informels et l'accès aux services — et des considérations structurelles plus larges, notamment la coordination des cadres juridiques, les arrangements institutionnels et l'influence d'acteurs externes sur la gouvernance migratoire.

Les résultats mettent en lumière la résilience et la capacité d'adaptation des communautés locales et des acteurs de la société civile qui continuent d'appuyer les migrants malgré les lacunes institutionnelles et les bouleversements politiques. Parallèlement, l'étude souligne l'urgence d'une action coordonnée aux niveaux national, régional et international pour sauvegarder les droits, faciliter une mobilité sûre et ordonnée, et renforcer les institutions qui soutiennent l'intégration régionale. En mettant en évidence à la fois les défis et des solutions locales innovantes, la recherche offre des pistes d'action concrètes pour les décideurs, les praticiens et les parties prenantes engagés dans la gouvernance migratoire à travers le Sahel et l'Afrique de l'Ouest.

Nous espérons que cette publication contribuera à un dialogue politique éclairé sur la migration, la souveraineté et la coopération régionale, et qu'elle servira de guide pratique pour renforcer les cadres juridiques, améliorer la protection des populations vulnérables et favoriser une intégration régionale inclusive et résiliente. Bien que centrées sur l'Afrique de l'Ouest, les leçons tirées ici ont des implications plus larges pour la compréhension des interactions complexes entre gouvernance, mobilité et sécurité humaine dans des contextes de transformations politiques.

Susanne Stollreiter

Représentante résidente FES AMPC,
FES UA et bureaux FES Éthiopie

Avant-propos

J'ai l'honneur de présenter le Rapport d'Enquête sur l'Impact du Retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui est un document méticuleusement élaboré grâce à une recherche collaborative et une expertise dédiée. Ce rapport détaillé explore les multiples implications de ce développement régional majeur, en examinant ses conséquences de grande portée sur l'intégration économique, la sécurité et l'évolution générale de la coopération régionale en Afrique de l'Ouest.

Le retrait de ces trois États membres a sans aucun doute provoqué des ondes de choc dans la région, affectant divers secteurs et acteurs. Il est donc d'une importance capitale de comprendre les subtilités de cette situation, et ce rapport constitue un outil essentiel dans cette démarche. À travers une mission d'enquête approfondie, impliquant une analyse rigoureuse des données, des enquêtes et des consultations avec des parties prenantes clés dans les pays concernés et au-delà, l'équipe de recherche a fourni une évaluation objective et nuancée des impacts de ce retrait.

Le rapport couvre des domaines critiques tels que le commerce, la sécurité, la gouvernance et le développement socio-économique, offrant une compréhension approfondie des défis et des opportunités qui en découlent. Les résultats ont été présentés et débattus lors d'une réunion de parties prenantes, qui a réuni un large éventail de participants issus d'organisations internationales, de la société civile, du secteur privé et de la CEDEAO. Cette réunion a constitué une plateforme précieuse pour partager des analyses et des recommandations, soulignant la nécessité d'une approche coordonnée et inclusive pour relever les complexités de cette situation.

Les discussions ont mis en évidence les perturbations potentielles du commerce régional, les implications sécuritaires et les effets sur la cohésion communautaire et les initiatives de développement. Ainsi, nous espérons que ce rapport servira de ressource précieuse pour les décideurs politiques, les chercheurs et toutes les parties prenantes intéressées par l'avenir de l'intégration et de la coopération ouest-africaine. Les recommandations formulées visent à orienter et guider les efforts vers l'atténuation des effets négatifs du retrait et l'exploration de nouvelles voies de collaboration et de développement régional.

J'exprime ma profonde gratitude aux chercheurs qui ont contribué à ce rapport, aux participants de la réunion des parties prenantes, ainsi qu'à tous ceux qui ont soutenu cette initiative. Votre engagement à comprendre et à relever les défis auxquels notre région est confrontée est louable et reflète l'esprit de coopération et de solidarité que la CEDEAO incarne.

Puisse ce rapport catalyser un dialogue constructif et une action concertée en faveur d'une Afrique de l'Ouest plus résiliente et prospère.

Dr Anthony Luka Elumelu

Directeur du secteur privé (à la retraite)

Commission de la CEDEAO

18 novembre 2025

Remerciements

Cette étude a bénéficié de la coopération et de l'engagement constant de nombreuses personnes et institutions. Le Réseau de la Société Civile pour la Migration et le Développement (CSOnetMADE) exprime sa profonde gratitude au Friedrich Ebert Stiftung Africa Migration Policy Center (FES AMPC) à Addis Abeba pour son partenariat et son soutien soutenu tout au long de la période de recherche. Nous remercions les équipes passées et présentes du FES AMPC, ainsi que celles des programmes et des finances, dont le soutien institutionnel et l'engagement étroit dans le processus de recherche ont permis de mener le travail de ses premières étapes jusqu'à son achèvement. Nous remercions également le bureau du Friedrich Ebert Stiftung au Nigeria, ainsi que les autres bureaux du FES dans la région, pour l'appui apporté lors de la présentation et de la diffusion des résultats de l'étude.

Nous saluons les efforts collectifs de l'équipe de recherche pour son professionnalisme et son engagement tout au long de l'étude. Cela inclut les chercheurs principaux et assistants, les chercheurs de terrain et leurs assistants dans les pays étudiés, ainsi que l'équipe d'appui à l'analyse des données. Leur compréhension des contextes politiques, leur travail de terrain rigoureux, leur exigence analytique et leur dévouement à une recherche précise et éthique ont considérablement renforcé la qualité et la crédibilité de cette publication. Nous reconnaissons également les contributions des partenaires qui ont soutenu la coordination et les échanges de connaissances entre les équipes de recherche.

En outre, nous adressons notre reconnaissance aux organisations de la société civile, aux institutions gouvernementales, aux acteurs communautaires et aux experts indépendants qui ont généreusement partagé leur temps, leurs expériences et leurs analyses lors d'entretiens et de consultations. Leurs points de vue ont approfondi l'analyse et ont permis de collecter des données tirées des réalités vécues. Nous remercions aussi le personnel administratif et de coordination dont le travail a assuré une communication efficace, une bonne documentation et la mise en œuvre fluide des activités tout au long du projet.

À toutes celles et ceux qui ont contribué par leur temps, leur expertise et leur soutien, nous leur adressons nos sincères remerciements. Cette publication reflète un effort collectif et un engagement partagé en faveur d'une gouvernance migratoire inclusive, fondée sur les droits et à l'échelle régionale.

À propos des chercheurs

1. **Emeka Kris Obiezu – Chercheur principal, Nigéria**

Emeka est un universitaire renommé et expert en migration mondiale, développement international et politiques publiques. Il a contribué à l'élaboration de politiques migratoires majeures et à des initiatives de recherche à travers le monde.

2. **Justina Ojochenemi Isaac – Chercheuse principale adjointe, Nigéria**

Justina est praticienne du développement, avec une expérience en politique migratoire, gestion de programmes et plaidoyer. Elle a facilité des programmes de réintégration durable pour les migrants de retour.

3. **Doda Mireille Sanon – Chercheuse principale de terrain, Mali**

Doda est une professionnelle des relations internationales et consultante auprès de l'IRPAD. Elle possède une expérience dans l'appui à la réintégration des migrants, la coordination de réseaux régionaux et le travail dans des environnements multilingues.

4. **Ismaël Paré – Chercheur principal de terrain, Burkina Faso**

Ismaël est spécialiste de la décentralisation, de l'agriculture, de la gestion de projets et de la recherche en contextes fragiles. Il dispose d'une vaste expérience en suivi, évaluation et travaux de terrain liés à la gouvernance.

5. **Abdoulaye Canni – Chercheur principal de terrain, Niger**

Abdoulaye est expert en droits humains et gouvernance, avec une expérience dans la direction de réseaux de la société civile au Niger. Titulaire d'un master en études de sécurité, il possède une solide expérience en engagement politique et coordination de terrain.

6. **Abdoul Razak Oumarou Magagi – Chercheur adjoint, Niger**

Abdoul Razak a une expérience en gouvernance, suivi des droits humains et analyse sécuritaire au Sahel. Son parcours inclut le travail douanier et frontalier, la communication multilingue et la participation à des initiatives liées à la migration.

7. **Salamata Derra – Chercheuse adjointe, Burkina Faso**

Salamata est expérimentée en collecte de données, supervision de terrain et évaluations de projets de développement. Elle maîtrise les entretiens, les groupes de discussion et les outils de données, avec une formation en droit et en ressources humaines.

8. **Ndiaye Oum El Mounnine – Chercheuse adjointe, Mali**

Oum est chargée du suivi et de l'évaluation, avec une expérience en collecte de données, recherche et évaluation de projets. Elle est formée en études de marché, politiques publiques et analyse de genre, et collabore étroitement avec les acteurs communautaires.

9. **Somtochukwu Owen Ikeanyi – Analyste de données, Nigeria**

Il est développeur full stack et data scientist, avec plusieurs années d'expérience dans les systèmes de bases de données, les

solutions d'intelligence artificielle, l'innovation numérique et le développement logiciel. Son travail soutient des initiatives de recherche et de politiques publiques dans des domaines tels que les systèmes d'information sanitaire et la gestion des données migratoires.

Réseau de la société civile sur la migration et le développement (CSOnetMADE)

Le Réseau de la Société civile sur la Migration et le Développement (CSOnetMADE) est une coalition de plus de 350 organisations et affiliés de la société civile – ONG, groupes communautaires, migrants, diaspora, monde académique – œuvrant au Nigéria et au-delà pour promouvoir une migration sûre, ordonnée et régulière.

CSOnetMADE facilite et renforce l'engagement des acteurs non étatiques dans les processus migratoires nationaux et régionaux grâce à un plaidoyer fondé sur des preuves, l'engagement politique, la recherche et le renforcement des capacités. Il soutient activement la participation du Nigéria aux espaces de gouvernance migratoire mondiale tels que la CEDEAO et les cadres de Libre Circulation de l'Union Africaine, le Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD), ainsi que le Pacte Mondial pour des Migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM).

À travers le dialogue multipartite, les campagnes de sensibilisation, le renforcement des capacités et l'appui technique aux gouvernements et aux communautés, CSOnetMADE contribue à façonner des politiques migratoires inclusives et fondées sur les droits, tout en renforçant la compréhension des dynamiques migratoires au Nigéria et en Afrique.

Centre Africain de Politique Migratoire de la Friedrich-Ebert-Stiftung

Le Centre Africain de Politique Migratoire de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES AMPC) est un projet régional de la Fondation dédié à l'avancement de la gouvernance migratoire sur le continent africain. En partenariat avec les États, les Communautés économiques régionales (CER), l'Union africaine, les organisations de la société civile, les syndicats et les groupes de réflexion, le FES AMPC promeut la mise en œuvre de pratiques migratoires sûres, régulières et ordonnées en Afrique.

Avec ses partenaires, le Centre travaille sur cinq axes thématiques à savoir : le dialogue migratoire UE-Afrique, la coopération Sud-Sud en matière de migration, la mobilité climatique, les voies légales et la migration de travail, ainsi que les transferts de fonds. Depuis 2019, le FES AMPC contribue activement au dialogue politique et aux espaces de gouvernance migratoire en promouvant des approches progressistes, axées sur le développement et centrées sur les migrants aux niveaux national, régional et continental.

Principaux points de l'étude

- **La migration a longtemps été une pierre angulaire de l'intégration économique et du tissu social de l'Afrique de l'Ouest**, le Protocole de libre Circulation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) constituant l'expression la plus forte de la mobilité collective et de la coopération dans la région. Pourtant, le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de l'union a plongé les migrants et les communautés des zones frontalières dans une profonde incertitude. Des enquêtes, des entretiens et des travaux de terrain montrent que, bien que la CEDEAO n'ait pas encore suspendu le Protocole de Libre Circulation pour ces trois pays, la mobilité se réduit, les coûts informels et le harcèlement augmentent, et les organisations de la société civile peinent à maintenir les réseaux de soutien. Ces perturbations révèlent non seulement le coût humain immédiat du « Sahelexit », mais aussi la fragilité croissante du projet d'intégration régionale de l'Afrique de l'Ouest.
- **L'étude met en évidence le coût humain direct de ces évolutions.** Les migrants, commerçants et personnes déplacées signalent la perte d'accès aux voies de circulation formelles, la détérioration de leurs moyens de subsistance et une exposition accrue à l'exploitation et aux abus aux points de passage frontaliers. Les femmes et les jeunes, déjà parmi les groupes les plus mobiles et économiquement actifs, voient leur vulnérabilité s'accroître à mesure que les barrières bureaucratiques, l'insécurité et les frais informels se multiplient le long d'itinéraires auparavant ouverts. Ces constats soulignent que la crise de la mobilité n'est pas seulement institutionnelle, mais aussi profondément sociale et humanitaire.
- **Sous ces résultats se cachent de profondes faiblesses structurelles.** L'étude identifie des lacunes dans l'application juridique et institutionnelle des protocoles de libre circulation, une harmonisation inégale entre les législations nationales et les engagements régionaux, des systèmes d'identité et de documentation incomplets, et des pénuries chroniques de données migratoires désagrégées. Des cadres de protection faibles pour les femmes, les enfants et les groupes déplacés aggravent la vulnérabilité, tandis que la fragmentation politique et la capacité institutionnelle limitée au sein de la CEDEAO érodent la confiance dans la gouvernance régionale. Si elles ne sont pas traitées, ces faiblesses risquent d'accélérer la migration irrégulière, d'enraciner l'insécurité et de compromettre la mobilité qui constitue le moteur du commerce, des moyens de subsistance et de la stabilité régionale.
- **Résoudre ces faiblesses exige une action décisive et concertée.** L'étude recommande de renforcer les accords bilatéraux et les protections juridiques au niveau national, de revitaliser les mécanismes de la CEDEAO pour harmoniser les données et réduire les clivages politiques, et d'autonomiser les autorités locales et la société civile en tant qu'acteurs de première ligne. Les partenaires internationaux doivent aligner leur appui sur les spécificités locales, la mobilité régionale et le renforcement des capacités d'intégration plutôt que sur une analyse axée prioritairement sur la sécurité. Un cadre prospectif, ancré dans l'inclusivité, la responsabilité et la résilience, offre la meilleure chance de repenser la gouvernance migratoire de manière à protéger les droits, soutenir l'intégration et garantir la mobilité comme fondement de la paix et du développement en Afrique de l'Ouest.

1.

Aperçu Exécutif : Une Région à la Croisée des Chemins

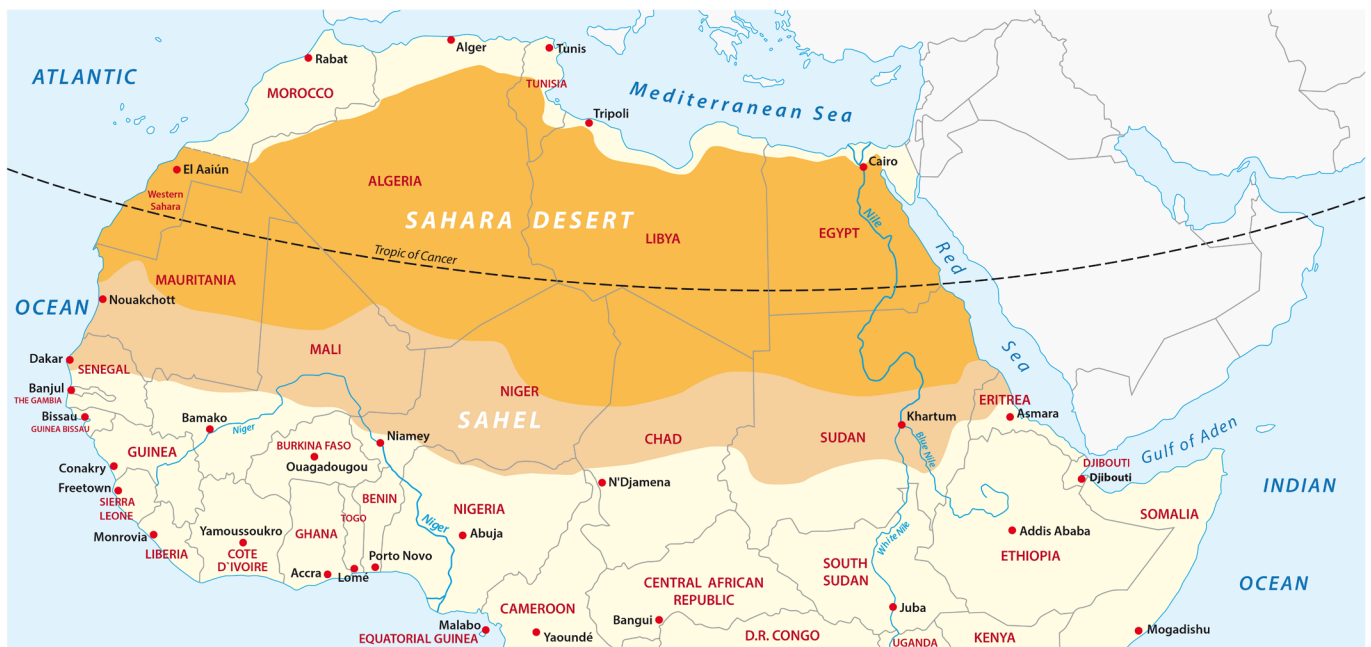
Pendant près de cinq décennies, la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été le principal vecteur d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. L'union a été créée en 1975 et son objectif fondateur était de promouvoir la coopération économique entre les États membres et de réduire la dépendance extérieure. L'adoption du Protocole de 1979 relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement a permis à plus de 80 millions de citoyens de vivre, de travailler et de commercer au-delà des frontières sans restrictions de visa (Nations Unies, 2020; Bolarinwa, 2015). De commerçants informels dans les marchés animés aux migrants saisonniers et aux entrepreneurs de la diaspora, ce régime de libre circulation a favorisé une identité régionale profondément imbriquée, fondée sur **des opportunités économiques**

partagées, cohésion sociale, et prospérité collective. Les pactes bilatéraux de lutte contre la traite, les cadres de coopération transfrontalière et les initiatives de développement soutenues par la CEDEAO ont renforcé les économies, la protection des droits humains et la consolidation de la paix à travers le Sahel et les pays côtiers (Castillejo, 2019 ; Walther, 2024).

Pourtant, ce cadre fait désormais face à son défi le plus grave à ce jour: **le retrait collectif du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO**, un tournant qui menace le fondement même de la mobilité et de la coopération régionale. La figure 1 (Shvili, 2021) met en évidence l'interconnexion géographique et les corridors migratoires qui façonnent la région sahéenne.

Carte de la Région du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest

Figure 1



En fin 2023, des régimes dirigés par les militaires **au Burkina Faso, au Mali et au Niger**, répondant à des pressions politiques internes et à un désenchantement croissant vis-à-vis de la CEDEAO, ont formalisé un pacte de défense mutuelle au sein de **la nouvelle Alliance des États du**

Sahel (AES). En janvier 2024, les trois gouvernements ont annoncé **leur intention de se retirer** de la CEDEAO, invoquant comme raison d'être les sanctions, une ingérence extérieure perçue et l'échec présumé de la CEDEAO à faire face à l'insécurité et au déclin économique (Adekaiyaoja,

2024 ; Svicevic, 2024 ; Allegrozzi, 2024). Ce « Sahelexit » coordonné a marqué le premier retrait collectif de plusieurs États membres dans l'histoire de la CEDEAO, distinct du départ unilatéral de la Mauritanie en 2000 et de la suspension partielle de la Guinée-Bissau en 2012. Rappelons que la Mauritanie, membre fondateur de la CEDEAO, s'est retirée en 2000 pour rejoindre l'Union du Maghreb Arabe (Oduor, 2017). Ni l'expérience de la Mauritanie ni celle de la

Guinée-Bissau ne peuvent égaler la menace que représente la suspension complète de tous les protocoles observée dans ce cas, remettant en cause quatre décennies de continuité institutionnelle et suscitant une vive inquiétude au sein des milieux diplomatiques, humanitaires et locaux (Pichon, 2024 ; Westcott, 2024). La figure 2 (Adam et al, 2020) illustre l'étendue complète de l'appartenance régionale et la centralité stratégique des États sahéliens en retrait.

Carte montrant les États de la CEDEAO

Figure 2



Les conséquences sont immédiates et tangibles. Ce retrait a entraîné la réintroduction de contrôles aux frontières, la suspension des accords de reconnaissance mutuelle, l'exigence de revalidation des permis de séjour et de travail, et un affaiblissement des protections à l'échelle de la CEDEAO dont dépendaient autrefois les migrants, commerçants, étudiants et personnes déplacées (Bisong et al., 2024 ;

Security and economic implications, 2024). Il menace un retour à des politiques nationales fragmentées à un moment où la migration irrégulière, la traite et l'insécurité augmentent, amplifiées par une coordination régionale réduite et des tensions frontalières croissantes (Rain, 2024 ; Mouthaan, 2022). Avec **la suspension des protocoles harmonisés de la CEDEAO**, l'effet d'entraînement s'étendra au

commerce, aux activités de la société civile et à la coordination humanitaire.

En réponse à ces bouleversements, le **Réseau de la société civile pour la migration et le développement**, un réseau de plus de 300 organisations spécialisées dans la migration, s'est associé au **Centre africain de politique migratoire de la FriedrichEbertStiftung** pour conduire une évaluation pionnière, fondée sur des données probantes, des perceptions sur la manière dont le « Sahelexit » reconfigure ou pourrait reconfigurer la gouvernance des migrations et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

Entre septembre 2024 et septembre 2025, l'équipe de recherche a employé **une approche mixte** combinant collecte de données empiriques et engagement participatif. Elle comprenait :

- · une enquête de perception menée au **Burkina Faso, au Mali, au Niger** et au Nigeria, avec plus de 30 réponses complètes
- · **30 entretiens approfondis** avec des décideurs, des responsables frontaliers, des migrants et des leaders de la société civile
- · **Six Focus groupes de discussion (FGD)** dans des lieux migratoires clés — Niankologo (Burkina Faso), Sikasso (Mali), Gaya, Konni et Niamey (Niger), et Katsina (Nigeria) — l'inclusion du Nigeria dans la recherche visant à mesurer l'impact du retrait des États membres voisins de la CEDEAO.
- · un examen complet des documents de **politique migratoire, des cadres régionaux et des comparaisons de cas**, notamment le Brexit, le retrait du Maroc de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), le départ de la Mauritanie à la fois de l'Union du Maghreb Arabe et de la CEDEAO, et d'autres précédents pertinents
- · un atelier présentant le projet du rapport d'étude à la Commission de la CEDEAO et aux États membres, ainsi qu'à d'autres partenaires régionaux et internationaux pertinents.

Les premières observations sur une crise naissante !

Les résultats de cette étude reflètent un moment d'incertitude profonde. De l'amorce de ce projet en septembre 2024 jusqu'à sa clôture en septembre 2025, le processus de Sahelexit est resté instable ; les débats juridiques étaient encore en cours, les procédures de sortie n'avaient pas encore été pleinement mises en œuvre et des cadres de remplacement étaient toujours à l'étude. Malgré ces conditions mouvantes, la perturbation de la mobilité humaine, de la gestion des frontières et de la gouvernance régionale des migrations était déjà palpable.

Bien que notre recherche ait saisi cette transition à ses débuts, alors que de nombreux acteurs espéraient encore un renversement des retraits, elle a fait émerger des enseignements cruciaux pour la CEDEAO et ses partenaires. L'accès limité aux décideurs de haut niveau et l'évolution rapide des dynamiques politiques signifient que nos éléments de preuve sont nécessairement provisoires ; pourtant, même ces premières impressions offrent des repères précieux pour comprendre comment les fractures de gouvernance se traduisent en défis réels.

Cette étude contribue à enrichir les débats en cours sur la gouvernance des migrations en déplaçant l'attention des seules politiques de haut niveau vers les réalités vécues par les personnes les plus concernées. En s'appuyant sur les expériences des migrants, des communautés frontalières, des organisations de la société civile (OSC) et des autorités locales, elle montre comment la résilience se négocie dans des contextes quotidiens marqués par l'incertitude et des lacunes institutionnelles. Ce faisant, l'étude offre non seulement un récit des vulnérabilités engendrées par le retrait politique, mais aussi une perspective ancrée sur les capacités d'adaptation et les stratégies qui permettent de maintenir la mobilité, les moyens de subsistance et la cohésion sociale à l'échelle de la région.

2. Rompre les Rangs : Comprendre le retrait

La CEDEAO a été créée le 28 mai 1975, lorsque 15 États ont signé le Traité de Lagos dans le but d'approfondir la coopération économique et de réduire la dépendance à l'égard des anciennes puissances coloniales. Dans ses premières années, l'urgence de l'intégration régionale était évidente ; entre 1969 et 1973, les importations intrarégionales ne représentaient que 5 % des importations totales (Yansane, 1977).

Au fil du temps, la vision de la CEDEAO s'est étendue, passant de la libéralisation des échanges à un cadre plus global liant la mobilité, la gouvernance et les droits de l'homme :

→ ·1979 – Le Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement a posé les bases du voyage sans visa et de la mobilité de la main-d'œuvre dans la région.

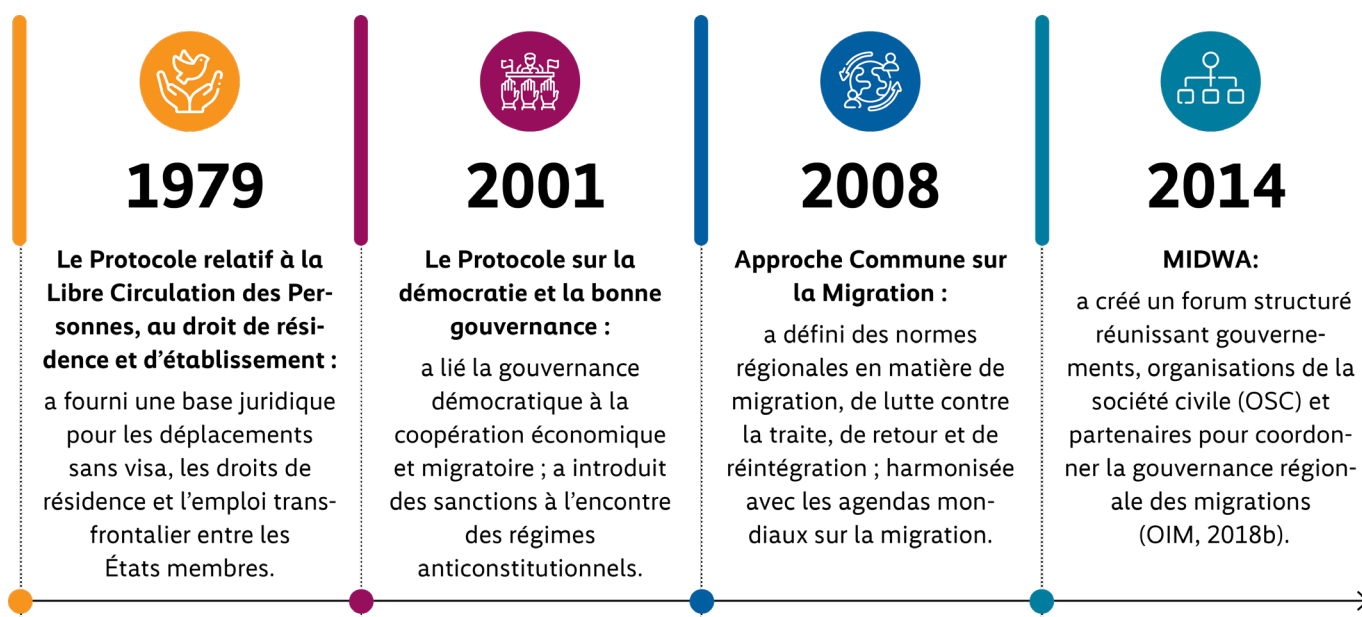
→ ·2001 – Le Protocole sur la Démocratie et la bonne Gouvernance a fixé la stabilité politique et l'État de droit comme conditions préalables à l'intégration.

→ ·2008 – L'Approche Commune sur la Migration a établi des normes régionales partagées pour la gestion des migrations, la protection et la coopération avec des partenaires mondiaux.

→ ·2014 – Le Dialogue sur la Migration en Afrique de l'Ouest (MIDWA) a créé une plateforme participative réunissant États, société civile et partenaires internationaux pour coordonner la gouvernance des migrations, s'appuyant sur les travaux préparatoires du Dialogue de haut niveau des Nations unies sur la migration et le développement de 2006 (Organisation internationale pour les migrations [OIM], 2018b).

Chronologie des cadres d'intégration et de Migration de la CEDEAO.

Figure 3



Des initiatives telles que le Programme d'Appui de la CEDEAO à la Coopération Transfrontalière (PACCT-CEDEAO) et les accords bilatéraux ont longtemps soutenu

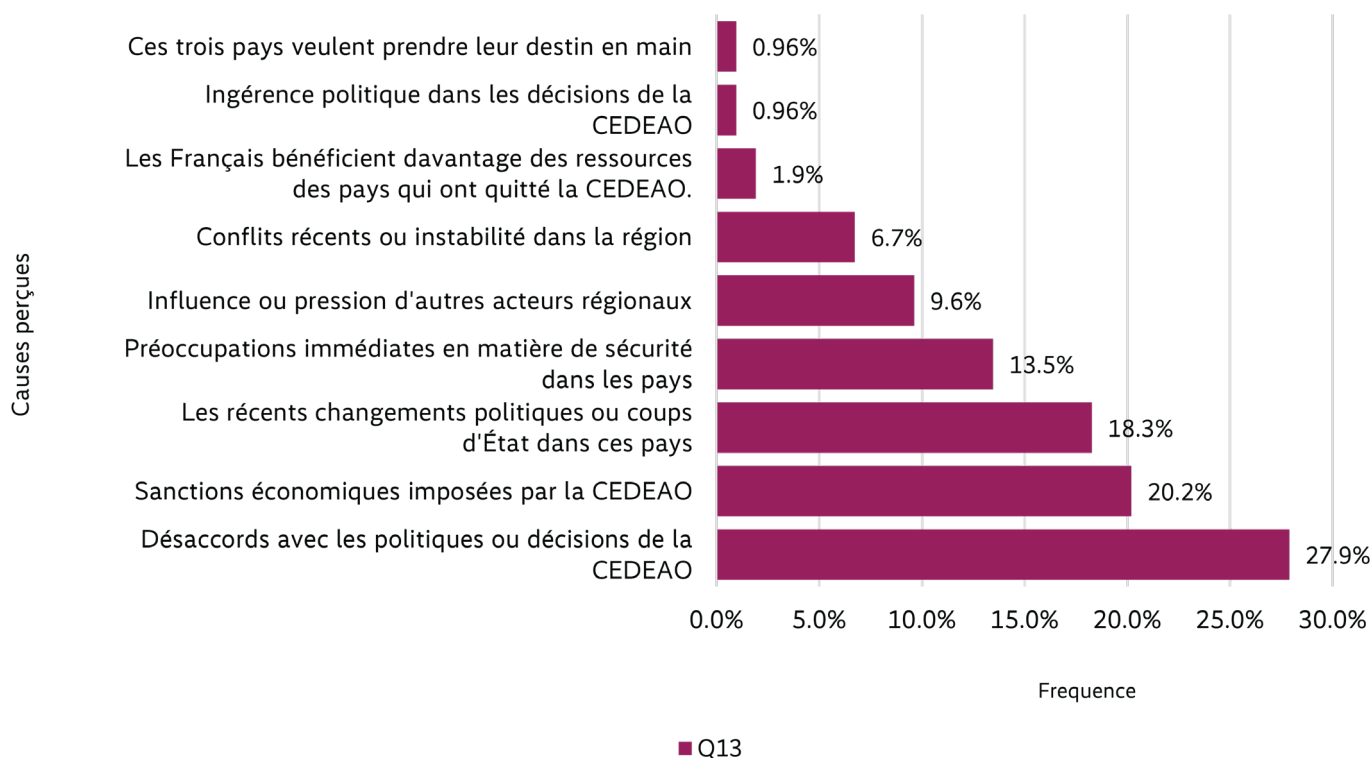
les efforts régionaux visant à faciliter le commerce et la mobilité, ainsi qu'à lutter contre la traite. Le PACCT-CEDEAO, approuvé pour la période 2021–2025, vise

spécifiquement à renforcer la coopération en faveur de la paix et de la sécurité régionales, de la migration et de la libre circulation. Un protocole d'accord (MoU) signé en novembre 2021 entre le Niger et le Nigéria, par exemple, avait pour objectif de lutter contre la traite des êtres humains et la contrebande en créant un cadre de coopération multi-agences. Ce protocole d'accord a été facilité avec l'appui technique de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime. De telles initiatives bilatérales et régionales ont cherché à s'aligner sur les cadres de la CEDEAO, souvent à travers la mise à jour de plans d'action nationaux (Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime [ONUDD], Bureau national du Nigéria, 2022).

Les guerres civiles au Libéria et en Sierra Leone durant les années 1990 ont mis à l'épreuve la capacité de la CEDEAO en matière de consolidation de la paix régionale, entraînant des interventions à grande échelle par le Groupe de Surveillance de la Communauté Economique des États africains (ECOMOG) et révélant les limites de ses mécanismes de stabilisation (Timeline: A history, 2023 ; Ruys et al., 2018). Malgré de telles crises, le Protocole de la CEDEAO sur la libre circulation est demeuré central pour faciliter la mobilité et la circulation de la main-d'œuvre en Afrique de l'Ouest, un rôle constamment souligné dans les analyses sur la migration et les politiques (OIM, 2015 ; McAuliffe et al., 2024).

Pourtant, les analyses du commerce et de la migration montrent que le commerce intrarégional au sein de la CEDEAO reste modeste par rapport à d'autres blocs africains, généralement à un niveau élevé à un chiffre en pourcentage de la part du commerce total. Cela met en évidence à la fois les acquis de l'intégration régionale et la persistance de contraintes structurelles (Yaduma et Khan, 2023 ; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2019). Dans l'ensemble, les éléments disponibles suggèrent que, si le régime de libre circulation a favorisé les liens transfrontaliers et les échanges économiques, son potentiel transformateur demeure limité par les bouleversements politiques, une mise en œuvre inégale et des faiblesses institutionnelles (HautCommissariat des Nations Unies pour les réfugiés, 2019).

La résilience de ce cadre a été mise à nouveau à l'épreuve lors des coups d'État d'août 2020 et de janvier 2022 au Mali, ainsi qu'en juillet 2023 au Burkina Faso et au Niger. À la suite de ces changements anticonstitutionnels de gouvernement, la CEDEAO a invoqué l'article 45 de son Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance, imposant à ces trois États la fermeture des frontières, le gel des avoirs et la suspension des relations diplomatiques afin de contraindre un retour au pouvoir civil. Les autorités de transition de ces pays, plus tard unies sous l'acronyme AES, ont condamné ces sanctions comme excessivement rigides, estimant qu'elles aggravent les difficultés économiques et aliènent les populations locales (Banchereau, 2025 ; Security and economic implications, 2024). Dans ce contexte d'autorité contestée, l'AES a formalisé son propre pacte de défense mutuelle à la fin de 2023 et, en janvier 2024, a annoncé un retrait collectif de la CEDEAO, un « Sahelexit » sans précédent marquant la première sortie multinationale de l'histoire. La figure 4 illustre la répartition en pourcentage des causes perçues, les décisions de la CEDEAO (28 %) et les sanctions économiques (20 %) apparaissant comme des thèmes dominants.



Ces raisons plausibles du retrait de l'administration de l'AES sont confirmées par les résultats de cette enquête. Invoquant des griefs liés aux mesures punitives, à une ingérence extérieure perçue et à l'incapacité de la CEDEAO à endiguer l'insécurité et le déclin économique, les trois gouvernements ont rompu les liens et suspendu leur participation aux protocoles régionaux clés. Leur sortie a immédiatement suspendu les droits de libre circulation et les accords de reconnaissance mutuelle, préfigurant une profonde recomposition du commerce transfrontalier, de la coopération en matière de sécurité et de la gouvernance migratoire (détaillé au chapitre suivant).

Les tensions économiques et sécuritaires ont à la fois alimenté et suivi cette rupture. Entre 2016 et 2023, le produit intérieur brut (PIB) par habitant combiné du Burkina Faso, du Mali et du Niger est resté autour de 460 \$, soit à peine la moitié de la moyenne de la CEDEAO, qui s'établit à 810 \$. En 2024, une prévision de croissance de seulement 1,3 % était bien en deçà des 4 % à 5 % nécessaires pour une réduction durable de la pauvreté. Parallèlement, les insurrections jihadistes dans la zone des trois frontières ont triplé leur rythme d'attaques en trois ans, sapant les opérations frontalières officielles. Le trafic frontalier officiel a diminué, tandis que les mouvements transfrontaliers informels persistent, ce qui suggère que des contrôles plus stricts n'ont pas stoppé la mobilité irrégulière.

Depuis sa création en septembre 2023, l'AES s'est rapidement employée à mettre en place son propre cadre de

coopération sécuritaire. Les États membres (Burkina Faso, Mali, Niger) ont convenu de constituer une force conjointe d'environ 5 000 personnels pour lutter contre les insurrections islamistes et coordonner leurs actions transfrontalières (Reuters, 2025a ; Wabwireh, 2025 ; Çakırtekin, 2025). La Russie a également promis publiquement un soutien militaire, incluant du matériel et de la formation, pour cette force conjointe (Reuters, 2025b). Ces évolutions, conjuguées au retrait ou au recentrage des membres de l'AES vis-à-vis de la CEDEAO, témoignent d'un basculement stratégique vers des dispositifs de sécurité privilégiant la souveraineté nationale (Das, 2024).

Les précédents comparatifs offrent à la fois des avertissements et des motifs d'espoir. Le processus ordonné du Brexit, fondé sur un référendum dans un État stable et riche en ressources, souligne la valeur de voies juridiques claires et d'une capacité administrative solide. Les sorties africaines antérieures (la Mauritanie de la CEDEAO en 2000 et le Maroc de l'OUA en 1984) démontrent que la réintégration est possible une fois les griefs fondamentaux résolus. Pourtant, les conflits imbriqués du Sahel et la pauvreté enracinée en amplifient les enjeux, rendant un retour harmonieux dans le giron bien plus difficile. Le départ du Groenland en 1985 de la Communauté économique européenne pour des raisons liées à la politique de la pêche illustre de manière similaire les complexités techniques et politiques du désengagement vis-à-vis des engagements supranationaux (Musa et al., 2025 ; Ewokor, 2025).

Pour les quelque 7,5 millions de migrants de la région, le « Sahelexit » a déjà imposé des exigences en matière de visas et des obstacles documentaires qui poussent nombre d'entre eux vers des itinéraires plus risqués et irréguliers. Le secteur des transferts de fonds, vital en 2022 pour avoir acheminé près de 34 milliards de dollars vers l'Afrique de l'Ouest (7,6 % du PIB régional) et en 2024 pour avoir contribué au flux total de 95,3 milliards de dollars vers l'Afrique, est désormais confronté à de nouveaux goulots d'étranglement (Office of the Special Adviser on Africa, 2024 ; RemitSCOPE Africa, s.d.). Les frais de transfert élevés (en moyenne 8,4 %) pénalisent davantage les familles à faible revenu et les microentrepreneurs (Ishie, 2025).

Les acteurs de la société civile en première ligne signalent une hausse de 40 % des demandes d'aide juridique, les migrants étant confrontés aux restrictions d'entrée et à la crainte de la détention. Les agences humanitaires avertissent que ces évolutions compromettent l'accès aux services de base et aux droits, alors même que les données internationales exhaustives demeurent limitées.

En perspective, trois principes devraient guider la réponse de la CEDEAO : premièrement, déployer des mesures ciblées et sectorielles qui traitent les crises politiques sans démanteler l'ensemble de l'architecture d'intégration ; deuxièmement, ouvrir un dialogue soutenu avec les autorités de transition, en définissant des repères clairs pour une réintégration progressive ; troisièmement, renforcer la subsidiarité en donnant plus de pouvoir aux comités locaux de frontière et aux réseaux de la société civile afin de régler les différends en temps réel. Les partenaires internationaux — l'Union africaine (UA), l'Union européenne (UE) et les Nations Unies (ONU) — peuvent appuyer ces réformes en coparrainant des plateformes qui rapprochent la CEDEAO et l'AES.

Le « Sahelexit » a mis en lumière à la fois les acquis et les lignes de fracture de l'intégration ouest-africaine. La pérennité des institutions régionales dépendra de leur capacité à s'adapter aux bouleversements politiques, aux chocs économiques et aux menaces sécuritaires, tout en préservant les liens humains qui ont longtemps soutenu les communautés transfrontalières. Dans les chapitres qui suivent, cette étude examine comment ces impératifs stratégiques sont déjà en train de remodeler la gouvernance migratoire, de catalyser de nouvelles formes de collaboration de la société civile et de tracer des voies potentielles vers une coopération renouvelée. Les enjeux demeurent immédiats et indéniablement humains.

2.1. Relations Diplomatiques Bilatérales avec les États Limitrophes

2.1.1. Niger-Bénin

Depuis 2023, les relations entre le Niger et le Bénin ont été marquées par des fermetures de frontières et des efforts de médiation à la suite du retrait du Niger de la CEDEAO. En

juillet 2024, le Niger a accepté des pourparlers de médiation avec le Bénin, facilités par d'anciens présidents béninois, visant à réparer des liens commerciaux et de transit fragilisés et à résoudre les différends autour du pipeline pétrolier Niger-Bénin (Reuters, 2024b). À la suite de cette médiation, une normalisation diplomatique a commencé ; en mai 2024, le Bénin a provisoirement annulé sa décision de bloquer les exportations de pétrole brut nigérien via son port et a accepté de tenir des réunions pour traiter des opérations liées au pipeline (Reuters, 2024b). Cependant, les tensions ont persisté. Le Niger a continué de maintenir ses frontières fermées à la plupart des marchandises, invoquant des préoccupations sécuritaires et accusant le Bénin de violer les accords relatifs au pipeline (Reuters, 2024b ; Niger junta agrees, 2024). En septembre 2024, dans le cadre de pourparlers médiés par la Chine, des délégations nigériennes et béninoises se sont rencontrées pour discuter d'une normalisation plus poussée. Elles ont salué la présentation des lettres de créance d'un nouvel ambassadeur béninois au Niger et se sont engagées à tenir la prochaine session de leur Commission mixte de coopération (Niger, Benin en route, 2024). Les discussions ont toutefois souligné que la réouverture des frontières nécessiterait un renforcement de la confiance et la prise en compte des inquiétudes sécuritaires.

Ces évolutions suggèrent que, bien que la médiation ait permis un dégel diplomatique timide, la résolution durable et la reprise complète des échanges commerciaux et du transit, ainsi que la stabilisation des flux d'exportation de pétrole, demeurent tributaires du règlement des préoccupations sous-jacentes en matière de sécurité et de respect des accords entre les deux États. Depuis 2023, les relations entre le Niger et le Bénin ont été marquées par des fermetures de frontières et des efforts de médiation à la suite du retrait du Niger de la CEDEAO.

2.1.2. Niger-Nigeria

Au début de l'année 2024, le Nigeria est revenu sur les sanctions qu'il avait imposées au Niger à la suite du coup d'État de 2023. En mars 2024, le président Bola Tinubu a officiellement ordonné la réouverture des frontières terrestres et aériennes avec le Niger, levé les restrictions financières et rétabli les transactions commerciales qui avaient été suspendues conformément aux directives de la CEDEAO (The State House Abuja, 2024). Cette réouverture a eu des effets économiques immédiats : les exportations du Nigeria vers la République du Niger ont bondi de 204 %, passant de ₦6,72 milliards au premier trimestre 2024 à ₦20,46 milliards au deuxième trimestre, selon le Bureau national des statistiques, principalement grâce à la reprise du commerce transfrontalier de produits manufacturés, de denrées de base et d'autres marchandises non pétrolières (Tunji, 2024 ; Olusola, 2024). Tout au long de l'année 2024, les échanges commerciaux entre le Nigeria et le Niger ont fortement rebondi. Les exportations nigérianes sont passées d'environ ₦46,51 milliards en 2023 à près de ₦82,38 milliards en 2024, tandis que le commerce bilatéral total est passé de ₦50,48

milliards en 2023 à ₦91,92 milliards en 2024 (Tunji, 2025). Ces chiffres reflètent à la fois une demande accumulée de biens nigériens au Niger et la rapide adaptation des commerçants une fois les obstacles logistiques et réglementaires levés. Néanmoins, malgré ce rebond, les échanges n'ont pas retrouvé pleinement leur dynamique d'avantcrise en raison de problèmes persistants : méfiance politique, barrières non tarifaires, lenteurs bureaucratiques et incertitudes persistantes concernant la régulation des frontières (Tunji, 2024 ; The State House Abuja, 2024). L'alternance entre sanctions et réengagement révèle une tension dans la posture du Nigeria : tout en affirmant sa solidarité avec la CEDEAO, sa politique a également été façonnée par ses propres intérêts, notamment la stabilisation de sa frontière nord, l'assurance des chaînes d'approvisionnement pour les communautés frontalières et la protection des flux économiques. Dans cet équilibre, la réouverture et la relance des échanges ont atténué ce qui aurait autrement été des perturbations plus graves de la mobilité et du commerce dans les régions frontalières (Onuah, 2024 ; Nigeria reopens borders, 2024).

2.1.3. Mali–Côte d'Ivoire

Les relations entre le Mali et la Côte d'Ivoire ont été compliquées par le débordement militant en provenance du nord du Mali et du Burkina Faso plutôt que par des incursions étatiques. L'instabilité au Sahel a permis à des groupes djihadistes, tels que le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), de tenter des recrutements et des attaques transfrontalières. Au début de 2025, les services de renseignement ivoiriens ont démantelé un réseau de recrutement opérant à Daoukro, lié à des cellules maliennes et burkinabè du GSIM (Roger, 2025). Cette opération a conduit à plusieurs arrestations et déclenché le déploiement de forces de sécurité supplémentaires dans les zones frontalières du nord et du centre.

En réponse, les deux pays ont intensifié le partage de renseignements, la surveillance conjointe des frontières et l'échange d'informations sur les mouvements suspects à travers la frontière. Ces mesures visaient à contenir l'infiltration militante et à renforcer les systèmes d'alerte précoce le long du corridor ivoirien septentrional. Bien que les tensions politiques entre le bloc AES et la CEDEAO continuent de limiter le dialogue de haut niveau, la coordination pratique des opérations de sécurité s'est poursuivie par nécessité. Les commandants locaux et les responsables administratifs maintiennent des contacts opérationnels afin d'assurer une communication rapide sur les menaces ou incidents transfrontaliers. Le résultat de ces efforts a été une réduction temporaire des tentatives d'incursions et des activités de recrutement, bien que les analystes avertissent que l'insécurité persistante au centre du Mali maintient le niveau de menace élevé. La même approche pragmatique s'est étendue au voisinage plus large du Mali. En 2025, par exemple, le Mali et la Guinée ont tenu des pourparlers à Conakry portant sur les questions de transhumance, de documentation et de fiscalité transfrontalière. La réunion a produit des

recommandations concrètes, notamment la création d'un cadre permanent de concertation réunissant éleveurs, commerçants et acteurs locaux de la sécurité, ainsi que l'interconnexion des systèmes douaniers pour réduire les frais informels et la corruption (Mali and Guinea, 2025). Ces résultats illustrent comment une coopération fonctionnelle et technique peut atténuer l'impact du retrait institutionnel du Mali de la CEDEAO en maintenant ouverts les canaux de circulation, de commerce et de coordination sécuritaire malgré le réalignment politique.

2.1.4. Mali–Guinée

Contrairement à la CEDEAO, les relations entre le Mali et la Guinée sont demeurées remarquablement coopératives malgré les tensions institutionnelles entre le bloc AES et la CEDEAO. Les deux pays ont tiré parti de leur proximité géographique et de préoccupations sécuritaires communes pour maintenir une diplomatie pragmatique axée sur la gestion des frontières et la libre circulation. En août 2025, des hauts responsables maliens, conduits par le ministre Mossa Ag Attaher, et le général Bachir Diallo, ministre guinéen de la Sécurité, se sont réunis à Conakry pour des discussions de haut niveau visant à renforcer la gouvernance transfrontalière (Mali and Guinea, 2025). Les échanges ont porté sur des défis persistants tels que le harcèlement routier, la fiscalité illégale, les retards de documentation et les frictions intercommunautaires liées à la transhumance du bétail le long de leur frontière commune. S'appuyant sur des accords bilatéraux antérieurs, la réunion a abouti à plusieurs mesures concrètes. Les deux gouvernements ont convenu de créer un cadre permanent de concertation réunissant éleveurs, commerçants et acteurs de la sécurité locale afin de résoudre les différends et de coordonner la mobilité saisonnière. Ils se sont également engagés à interconnecter leurs systèmes douaniers pour rationaliser les procédures administratives, réduire les prélèvements informels et améliorer la traçabilité des marchandises. En outre, des plans ont été élaborés pour renforcer les patrouilles de sécurité conjointes et harmoniser la reconnaissance des documents de voyage et de transport afin de faciliter les déplacements transfrontaliers légitimes (MSKT, 2025). Ces mécanismes de coopération marquent une évolution importante des relations Mali–Guinée, passant d'une coordination ponctuelle à un engagement structuré. En ciblant les enjeux locaux qui affectent directement la mobilité et le commerce, les deux États ont réussi à atténuer l'impact du retrait institutionnel du Mali de la CEDEAO, en préservant les échanges socioéconomiques quotidiens qui soutiennent la stabilité régionale. Cette diplomatie pragmatique illustre comment une collaboration fonctionnelle en matière de gouvernance frontalière peut être maintenue même lorsque les cadres régionaux formels sont fragilisés (MSKT, 2025 ; Felix et al, 2024).

2.1.5. Burkina Faso–Ghana

Le Burkina Faso et le Ghana maintiennent une coopération remarquablement pragmatique et technique, même si les

tensions politiques régionales ont fragilisé les institutions formelles. En mai 2024, la Ghana Boundary Commission et son homologue burkinabè ont signé un protocole d'accord à Bolgatanga afin de réaffirmer les frontières terrestres communes, d'institutionnaliser des réunions administratives conjointes sur les frontières et d'adopter des projets d'accord-cadre visant à améliorer la coopération en matière de gouvernance transfrontalière (Polkuu, 2024). Plus tard, le 19 août 2025, les régulateurs des télécommunications des deux pays se sont réunis virtuellement pour traiter des interférences de signaux transfrontaliers. La National Communications Authority du Ghana et l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes du Burkina Faso ont examiné les données de surveillance du spectre de la fin 2024 et ont entamé des travaux en vue de finaliser un accord de coordination des fréquences destiné à établir des seuils clairs de puissance minimale du signal et à atténuer les effets néfastes des débordements de signal dans les communautés frontalières (National Communications Authority, 2025 ; Khoza, 2025). Ces efforts de collaboration s'étendent aux corridors économiques. Les échanges commerciaux entre le Burkina Faso et le Ghana ont atteint 7,7 milliards XAF à la fin de 2024, facilités en partie par un nouvel accord signé entre la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso et la SIC Insurance Company du Ghana, visant à rationaliser le transit le long du corridor Ouagadougou–Accra (La Rédaction, 2025). Parallèlement, une étude menée par le Centre du commerce international sur le poste frontalier Paga–Dakola a recommandé des réformes pour réduire les lenteurs bureaucratiques, améliorer la coordination entre les agences frontalières et renforcer la sécurité des commerçants, en particulier des femmes, qui supportent de manière disproportionnée les coûts liés à l'insécurité et aux frais informels (Burkina-Ghana border, 2025). Malgré ces avancées, la mobilité à travers la frontière Burkina–Ghana reste limitée. Les problèmes persistants incluent une faible coordination entre les agences, des infrastructures médiocres aux postes frontaliers, des barrières non tarifaires, des routes commerciales peu sûres en raison de violences occasionnelles et des perturbations des services financiers. L'efficacité des accords techniques dépend souvent de l'engagement et des capacités au niveau local. Des dispositions telles que la reconnaissance des documents, la facilitation du transit et l'application des règles de délimitation des signaux restent mises en œuvre de manière inégale. Même avec un engagement bilatéral croissant, à travers des accords techniques sur les télécommunications, la réaffirmation des frontières, la facilitation des corridors économiques et le renforcement du commerce, de nombreux obstacles à la mobilité et aux échanges persistent le long de la frontière Burkina Faso–Ghana. Bien que ces collaborations pragmatiques aient atténué certaines perturbations immédiates (par exemple, une transmission de signal plus fluide, des cadres juridiques plus clairs, des améliorations du transit), le rétablissement complet de la mobilité demeure limité par les déficits d'infrastructures, les préoccupations sécuritaires et les blocages administratifs (Extensia, 2025 ; Gold-Alorgbey, 2025). L'étude souligne que la libre circulation en Afrique de l'Ouest a

longtemps constitué une pierre angulaire de l'intégration, mais qu'elle reste vulnérable aux évolutions politiques et aux faiblesses de mise en œuvre. Le retrait de l'AES de la CEDEAO ne représente donc pas une rupture avec la stabilité, mais une intensification des tensions préexistantes autour de la souveraineté, de la gouvernance et de la mobilité. À partir de cette lecture, on comprend comment la présente étude s'inscrit dans ce corpus, en reliant les débats académiques aux réalités politiques afin de mettre en lumière à la fois la profondeur historique de la libre circulation et les fondations fragiles sur lesquelles elle repose.

Les Signes avant-Coureurs de l'Histoire !

À la lumière des précédents comparatifs, l'histoire offre des parallèles riches d'enseignements. Le retrait du Maroc de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1984 a entraîné un gel prolongé de la coopération continentale autour de la question du Sahara occidental, avec des effets négatifs sur le commerce transfrontalier et les procédures d'asile (OpinioJuris, 2017). De même, la décision de la Mauritanie de quitter la CEDEAO en 2000 pour rejoindre l'Union du Maghreb arabe visait principalement à rechercher une convergence économique et culturelle avec le Maghreb (AmaniAfrica, 2025 ; ICMPD, 2024). Le Brexit, bien que d'une autre ampleur, a également montré comment une économie juridiquement sophistiquée peut se fragmenter en négociations complexes et prolongées, laissant des travailleurs migrants vulnérables dans une situation d'incertitude pendant plusieurs années.

Ces précédents racontent une histoire claire : sans dispositifs de transition bien définis, les ruptures politiques institutionnalisent les vulnérabilités, et le coût humain est supporté par les communautés marginalisées. L'Afrique de l'Ouest se trouve aujourd'hui à une croisée des chemins similaire. Les décisions prises et les ressources mobilisées au cours des 12 à 18 prochains mois détermineront si le « Sahelexit » devient une simple note de bas de page dans l'histoire régionale ou un catalyseur d'une gouvernance migratoire renouvelée et plus résiliente.

3.

Echos du Départ : Impacts sur la Gouvernance Migratoire

3.1. L'Architecture de la Mobilité et ses Perturbations

Le retrait collectif du Burkina Faso, du Mali et du Niger a fragilisé un cadre migratoire qui, pendant des décennies, garantissait la mobilité et les droits de millions de personnes à travers l'Afrique de l'Ouest. Au cœur de ce dispositif se trouve le Protocole de la CEDEAO relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement de 1979, salué comme l'un des instruments régionaux de migration les plus progressistes au monde (United Nations, 2020 ; Bolarinwa, 2015). Or, ce protocole étant désormais menacé par la position et la perception des trois États se retirant, les garanties juridiques de voyage sans visa, de permis de résidence et d'autorisations de travail ne sont plus assurées. Des itinéraires qui fonctionnaient autrefois selon des règles prévisibles et fondées sur les droits sont désormais régis par des contrôles frontaliers ad hoc et une application discrétionnaire, ce qui mine la légitimité des voies migratoires auparavant harmonisées (Bisong et al, 2024 ; Security and economic implications, 2024).

Au fil des années, la CEDEAO a construit son architecture migratoire au moyen d'un ensemble d'instruments complémentaires. L'Approche commune sur la migration de 2008 a établi des normes régionales pour la coopération contre la traite et la protection des victimes, tandis que MIDWA a créé une plateforme multipartite pour l'innovation politique.

Les partenaires internationaux, en particulier l'Union européenne, ont renforcé ces efforts par des initiatives telles que le programme d'appui à la libre circulation des personnes et à la migration en Afrique de l'Ouest (FMM I et II) et par des partenariats ciblés, notamment le partenariat UE-Niger sur la migration, visant à réduire la migration irrégulière par le renforcement des capacités, des mécanismes de retour et des campagnes d'information. Aux niveaux bilatéral et trilatéral, des accords tels que les conventions de travail Mali-Côte d'Ivoire, le cadre de coopération Burkina Faso-Ghana et l'initiative anti-traite Nigeria-Niger ont apporté un renfort supplémentaire, ancrant des normes de mobilité et de protection dans toute la région.

Ensemble, ces mesures ont fait de la CEDEAO à la fois un phare normatif et un moteur concret de la gestion de la mobilité. Toutefois, leur impact a été inégal : si elles contribuent à formaliser la coopération et à élargir les cadres de protection, des lacunes dans la mise en œuvre et des priorités politiques changeantes en limitent souvent l'efficacité. Ce bilan mitigé souligne la nécessité non seulement de préserver les instruments juridiques et politiques de la CEDEAO, mais aussi de renforcer le suivi, la reddition de comptes et la volonté politique pour que la migration reste une stratégie de subsistance sûre et durable dans la région.

Accord/ Instrument	Axes Thématiques	Impact sur l'Intégration Régionale et la Libre Circulation	Source(s) principale(s) / Lien(s)
Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et d'établissement (A/P.1/5/79) 29 mai 1979	Droit d'entrée, suppression progressive du visa, droit de résidence et d'établissement (trois phases)	Établir la base juridique fondamentale du régime de libre circulation de la CEDEAO (phase d'entrée sans visa ; fondement des mesures relatives à la résidence et à l'établissement et, ultérieurement, des protocoles complémentaires).	Texte du protocole de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest [CEDEAO], 1979)
Protocole additionnel : Code de conduite pour la mise en œuvre (A/SP.2/7/85) 6 juillet 1985	Règles opérationnelles pour la mise en œuvre de la libre circulation — documents, expulsions et garanties contre les déportations	Obligations et procédures éditoriales précisées pour la mise en œuvre du Protocole de 1979, favorisant l'harmonisation des pratiques aux frontières.	(CEDEAO, 1985)
Protocole Additionnel : Deuxième Phase, Droit de Résidence (A/SP.1/7/86) 1 Juillet 1986	Règles relatives au droit de résidence — (permis de séjour, accès à l'emploi, protections.)	Ont fait avancer la deuxième phase de la libre circulation ; ont fourni une base juridique pour les cartes de séjour et les dispositions relatives au travail.	(CEDEAO, 1985)
Protocole Additionnel : Troisième Phase, Droit d'établissement (A/SP.2/5/90) 29 Mai 1990	Droit d'établissement (création d'entreprise, non-salariées activités)	A lancé l'achèvement prévu des phases de libre circulation (droit d'établissement), bien que la mise en œuvre ait été inégale entre les États membres.	Abordé dans les rapports du HCR et de l'OIM et dans la documentation de la CEDEAO (Bluett et Davy, 2020)
Traité révisé de la CEDEAO 1993	Obligations générales du traité (union économique, libre circulation inscrite dans le traité).	A renforcé le cadre juridique de l'intégration, obligeant les États membres à mettre en œuvre les protocoles (y compris la libre circulation).	Traité révisé (CEDEAO, 1993)
Protocole relatif au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (Lomé) 1999	Mécanisme régional de sécurité (ECOMOG, forces d'attente, prévention des conflits)	A fourni l'architecture de sécurité qui sous-tend les réponses régionales aux coups d'État et à l'instabilité, pertinente lorsque les enjeux de sécurité interagissent avec la migration et le contrôle des frontières.	Texte du protocole de la CEDEAO publié par Oxford Public International Law et Refworld (CEDEAO, 1999).

Accord/ Instrument	Axes Thématiques	Impact sur l'Intégration Régionale et la Libre Circulation	Source(s) principale(s) / Lien(s)
Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance (A/SP.1/12/01)	Règles sur la gouvernance démocratique ; sanctions en cas de changements anticonstitutionnels (article 45, etc.).	A introduit un instrument de conditionnalité politique, utilisé pour justifier des sanctions et des pressions contre les gouvernements issus de coups d'État ; a eu un impact direct sur l'adhésion des États membres et sur la mise en œuvre des droits de libre circulation	Protocole officiel / analyse pour la CEDEAO / l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (CEDEAO, 2001).
Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes 2006	Contrôle et réglementation des armes légères et de petit calibre à l'échelle régionale.	A abordé les facteurs liés à la sécurité à l'origine de la mobilité irrégulière et de la criminalité transfrontalière ; a influencé la posture et la coopération en matière de sécurité aux frontières.	Convention de la CEDEAO impliquant la CEDEAO et l'Institut International de Recherche sur la Paix de Stockholm (CEDEAO, 2006).
Acte Supplémentaire A/SA.7/01/08 – Approche commune de la CEDEAO sur la migration 2008	Cadre politique régional en matière de migration (lutte contre la traite, protection, coopération avec les partenaires).	A établi une stratégie migratoire et des normes au niveau régional ; a structuré la coopération avec des partenaires (HCR, OIM) et des projets tels que MIDWA et FMM.	Acte supplémentaire officiel / dépôt du HCR (CEDEAO, 1999).
MIDWA/FMM (Programmes Régionaux) À partir 2001	Dialogue multipartite ; harmonisation ; renforcement des capacités (OIM et CEDEAO).	A servi de plateforme pour l'alignement des politiques, la coordination des partenaires et des projets techniques et régionaux soutenant la libre circulation et la gestion des migrations.	Programme OIM/ CEDEAO et MIDWA (OIM, 2018b).
Actes supplémentaires de la CEDEAO (actes relatifs à la concurrence, à l'investissement, etc.) – 2008	Gouvernance économique et intégration (A/SA.1-3/06/08 etc.)	A renforcé l'architecture d'intégration économique qui soutient la mobilité et le commerce transfrontalier, avec des effets indirects sur la libre circulation.	Références CNUCED/ CEDEAO aux actes supplémentaires (A/SA.1-3/06/08). (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, 2009)

Bien que le cadre migratoire de la CEDEAO ait longtemps servi de socle juridique et institutionnel pour la mobilité régionale, sa résilience est de plus en plus mise à l'épreuve par l'influence d'acteurs externes. Au cours de la dernière décennie, la gouvernance des migrations au Sahel s'est retrouvée mêlée à des agendas géopolitiques et sécuritaires plus larges, en particulier ceux portés par des partenaires européens et internationaux. Ces acteurs, par le biais d'instruments de financement, de missions techniques et de coopérations en matière de sécurité, ont cherché à aligner la gestion de la mobilité régionale sur leurs propres priorités de contrôle des frontières. La section suivante examine comment cette implication extérieure, souvent justifiée au titre du renforcement des capacités ou du partenariat, a à la

fois soutenu et, parfois, compliqué les efforts de la région pour maintenir une gouvernance migratoire autonome et centrée sur les personnes.

3.2. Influence Extérieure et Rivalités pour la Gouvernance Migratoire

Un autre domaine de la gouvernance des migrations, en particulier au Sahel, qui suscite de plus en plus de tensions est l'influence des acteurs externes, dont la présence et les priorités ont remodelé les trajectoires politiques nationales et régionales. Le « Sahelexit » a lui-même été partiellement justifié par la perception d'une ingérence étrangère excessive dans les politiques migratoires et de sécurité de la

région. La gouvernance des migrations au Sahel a longtemps été influencée par des acteurs extracontinentaux et extrarégionaux, notamment l'UE et les agences de l'ONU, mais aussi par des États européens individuels, tels que la France, l'Italie et l'Espagne, qui ont mis en œuvre des initiatives bilatérales visant le contrôle des migrations, l'assistance en matière de sécurité et les mécanismes de retour (Europa, 2024 ; Fakhry, 2023).

L'UE, en tant qu'acteur le plus influent, a mobilisé un réseau complexe d'instruments de financement, de missions et de partenariats pour poursuivre des objectifs migratoires au Sahel. Le principal d'entre eux est le Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE pour l'Afrique (EUTF), la région du Sahel et du lac Tchad — en particulier le Burkina Faso, le Mali et le Niger — figurant parmi les plus grands bénéficiaires de ses 248 projets entre 2015 et 2025. Présentées comme des actions visant à traiter les « causes profondes » de la migration irrégulière, près des deux tiers des 2,2 milliards d'euros alloués au Sahel ont été orientés vers la gestion des frontières, le renforcement de la sécurité et le contrôle des réintégrations plutôt que vers les moyens de subsistance ou le renforcement des capacités de gouvernance (Europa, 2024 ; Minko, 2025).

Cette orientation prioritairement sécuritaire a en pratique externalisé la gestion des migrations par l'Europe, transformant des parties du Sahel en zones tampons de facto destinées à intercepter les mobilités avant qu'elles n'atteignent l'Afrique du Nord. Comme l'a dit sans détour l'ancien chef de la diplomatie européenne Josep Borrell, « la frontière de l'Europe n'est pas en Méditerranée, mais au sud, au Sahel » (Fakhry, 2023).

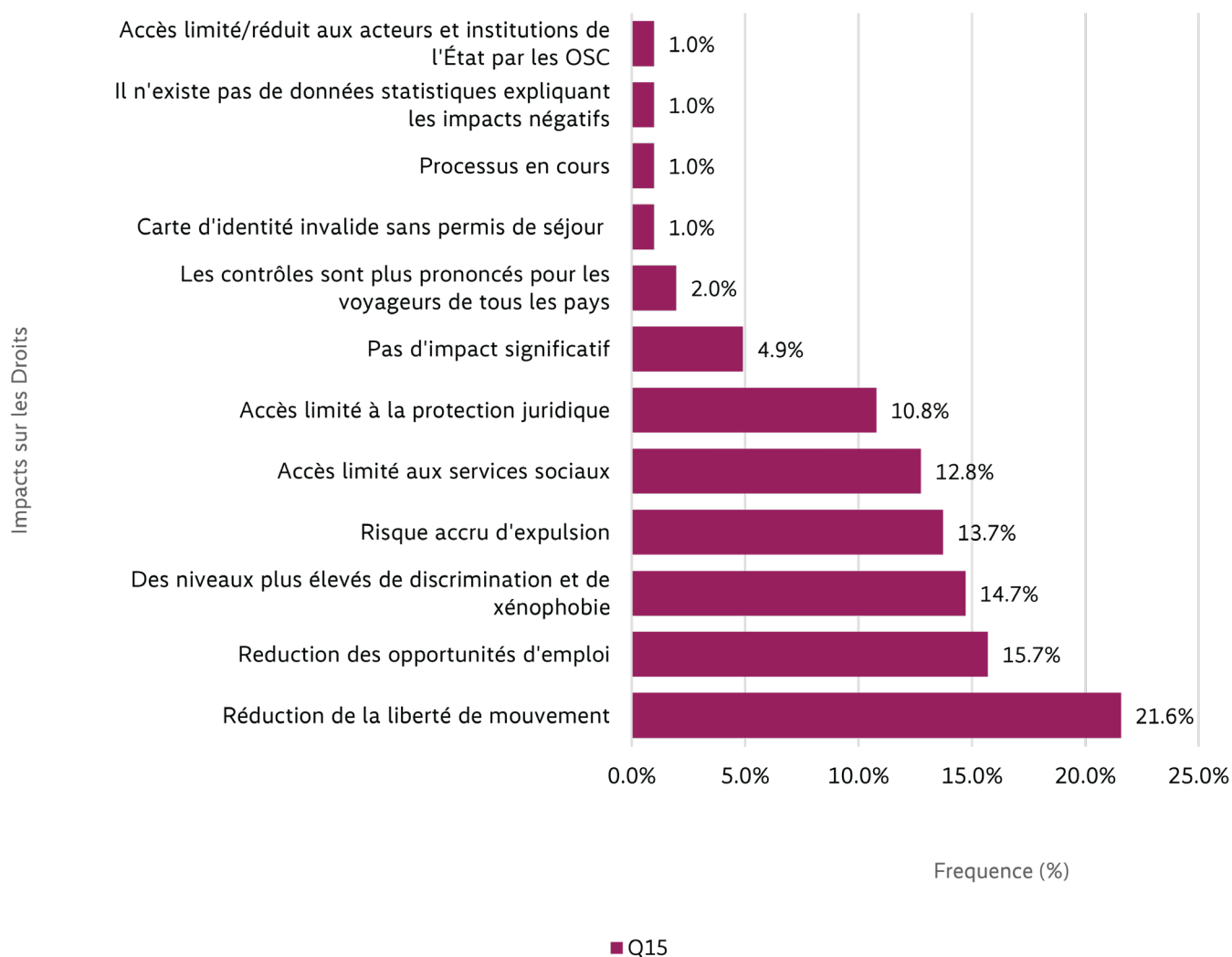
Des évaluations récentes soulignent que ce modèle n'a pas atteint ses objectifs définis de développement. L'examen de 2024 de la Cour des comptes européenne a conclu que les interventions de l'EUTF au Sahel présentaient une « efficacité limitée » pour s'attaquer aux facteurs de migration ou créer des alternatives durables au mouvement irrégulier (Minko, 2025). En fait, les données européennes sur l'asile montrent qu'en 2024 les demandes en provenance du Burkina Faso, du Mali et du Niger ont atteint un sommet décennal de 22 000, ce qui suggère que les mesures de dissuasion n'ont ni réduit les départs ni amélioré les conditions dans les pays d'origine. Au-delà de l'UE elle-même, les politiques nationales européennes — y compris l'empreinte militaire de la France et les partenariats bilatéraux de l'Italie et de l'Espagne en matière de retours et de surveillance — ont renforcé la perception que la souveraineté sahélienne sur la politique migratoire est contrainte par des priorités

externes. Cette tension, aggravée par des conditionnalités d'aide et des pressions politiques, sape directement la cohérence de la CEDEAO ; les protocoles migratoires de l'organisation régionale reposent sur la confiance, la réciprocité et la gouvernance partagée, autant d'éléments affaiblis lorsque les États membres répondent principalement à des acteurs non régionaux plutôt qu'à des mécanismes collectifs. La fragmentation politique qui en résulte a érodé la crédibilité de la CEDEAO en tant qu'acteur migratoire unifié et a intensifié le clivage politique entre les membres de l'AES et le bloc.

En somme, l'influence omniprésente des acteurs externes a engendré une contestation à plusieurs niveaux de l'autorité au sein de la gouvernance des migrations sahéliennes. Des intérêts divergents entre bailleurs, instances régionales et gouvernements nationaux ont produit un paysage politique fragmenté où les agendas humanitaires, sécuritaires et politiques se heurtent. Les retombées de cette contestation ont affaibli le rôle de coordination de la CEDEAO et brouillé les responsabilités, renforçant les appels à une plus grande autonomie régionale et à la prise en main des politiques migratoires. Le « Sahelexit » et l'agenda émergent de l'AES peuvent donc être vus à la fois comme un rejet des paradigmes imposés de contrôle migratoire et comme une tentative de réaffirmer la souveraineté nationale et régionale pour façonner une gouvernance des mobilités qui reflète les réalités locales.

3.3. Conséquences Socioéconomiques du Retrait et ses Répercussions sur la Question des Droits de l'Homme

Cette étude de recherche, menée au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigeria, corrobore les constats de la littérature existante qui font état de perturbations mesurables dans plusieurs systèmes régionaux de gouvernance des migrations résultant du retrait. Les données d'enquête indiquent que 21,6 % des répondants dans les régions concernées ont signalé une perte directe de la liberté de circulation après le retrait. D'autres ont noté des réductions d'accès aux documents, au statut juridique et au soutien de la société civile.



Ces changements ne sont pas théoriques ; ils se vivent au quotidien le long des corridors migratoires. Les données qualitatives issues d'entretiens approfondis confirment ces tendances. Comme le montre notre étude, des itinéraires informels de longue date, tels que ceux reliant le Mali à la Côte d'Ivoire et au Burkina Faso, ainsi que les traversées du Niger vers le Nigeria et le Bénin, sont décrits par les migrants, les responsables communautaires et les acteurs humanitaires comme des lieux de contrôle accru, de tension et d'imprévisibilité. La vérification mutuelle et la reconnaissance des documents d'identité sont devenues sources de conflit, certains pays, comme le Sénégal, refusant d'accepter des documents d'identité nationaux non biométriques, y compris la carte Numéro d'Identification Nationale du Mali, obligeant les migrants à présenter des pièces d'identité inhabituelles ou à risquer d'être repérés. Les systèmes auparavant harmonisés pour la résidence, les permis de travail et le commerce transfrontalier s'effondrent. Ces perturbations touchent particulièrement les groupes vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les commerçants informels et les personnes déplacées, qui manquent souvent des moyens juridiques ou financiers

pour s'adapter. Ces évolutions marquent également un éloignement du modèle fondé sur les droits de la CEDEAO et suggèrent une orientation vers des pratiques frontalières sécuritaires et discrétionnaires.

Un thème particulièrement préoccupant ressortant des discussions de groupe (FGDs) à Katsina, au Nigeria, est la vulnérabilité croissante face aux risques liés à la migration irrégulière. Les participants communautaires ont décrit comment, en l'absence de protocoles régionaux clairs, l'extorsion et le harcèlement par des agents de sécurité locaux se sont généralisés, en particulier aux postes de contrôle. Les migrants ont déclaré être sommés de présenter des documents d'identité inconnus ou récemment introduits et, dans de nombreux cas, être détenus arbitrairement lorsqu'ils ne pouvaient pas s'y conformer. Les commerçantes, en particulier, ont signalé une vulnérabilité accrue au harcèlement sexuel, à la coercition et à l'exploitation économique aux postes frontaliers, ainsi que des tarifs de transport gonflés qui érodent leurs moyens de subsistance et mettent en danger leur sécurité personnelle (voir la figure 6 cidessous).

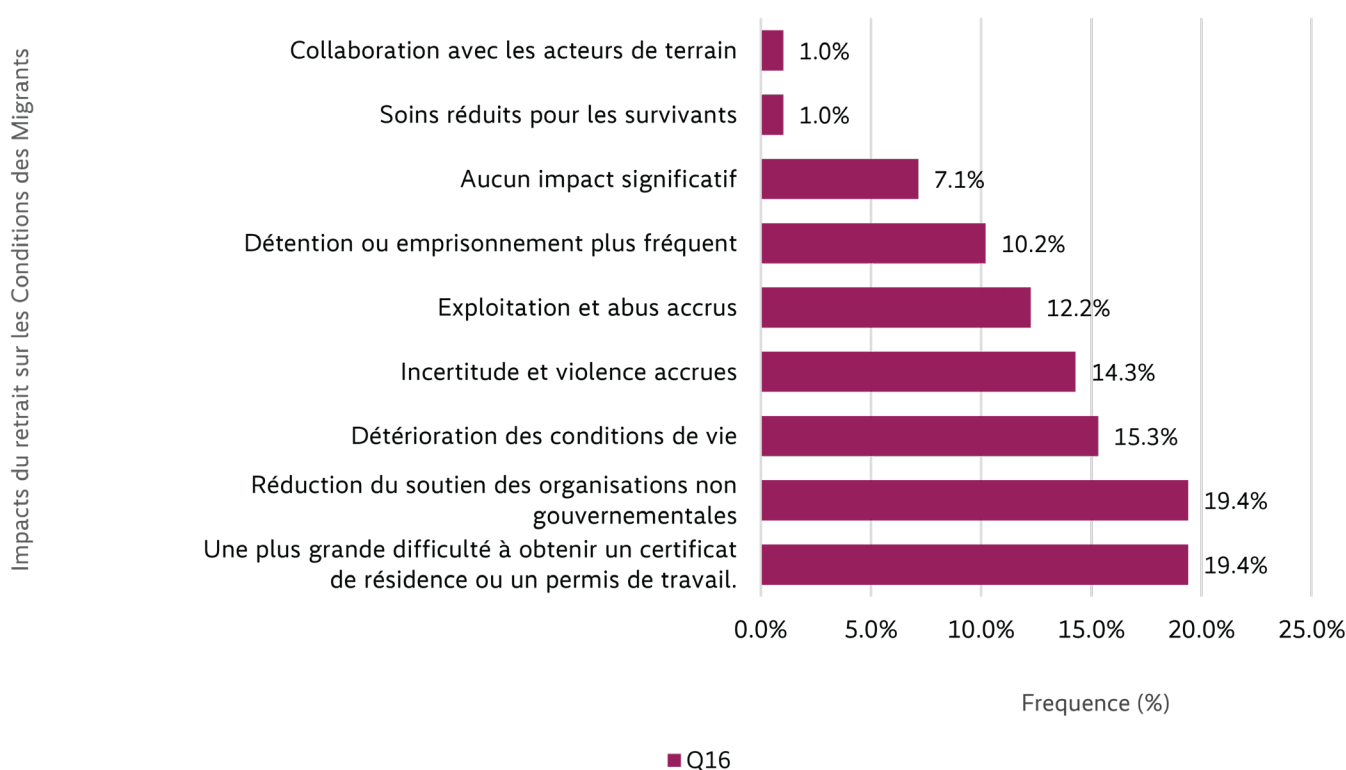
Le retrait des protections de la CEDEAO a accéléré la montée de la migration irrégulière. Confrontés à des charges bureaucratiques et sécuritaires accrues, les migrants se tournent de plus en plus vers des itinéraires informels et dangereux pour contourner la perte des voies légales de mobilité auparavant accessibles dans la région. Cette tendance est corroborée par des rapports de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (2024b) et de Rain (2024). La dépendance résultante à l'égard d'intermédiaires, souvent des passeurs se faisant passer pour des jeunes locaux ou l'inverse, a entraîné une hausse des violations des droits humains, des pots-devin, de l'extorsion et de la violence, ainsi qu'un risque accru d'exploitation et de

traite. Cela concorde avec des témoignages locaux, notamment dans la région de Katsina, décrivant une intensification des activités de trafic d'êtres humains.

Les protocoles de la CEDEAO offraient auparavant un ensemble de protections : le droit d'entrer et de séjourner dans les États membres jusqu'à 90 jours sans visa ; des dispositions pour le regroupement familial ; des mécanismes de régularisation ; et un cadre juridique obligeant les États à respecter les droits des migrants. Le retrait de l'AES de la CEDEAO priverait leurs ressortissants de ces protections, transformant des déplacements autrefois routiniers en parcours précaires et juridiquement ambigus.

Impact sur les Conditions des Migrants

Figure 6



Note: 19,2 % des répondants ont signalé des difficultés à obtenir des permis de travail ou la résidence légale après le retrait. D'autres ont évoqué une réduction du soutien de la société civile et une détérioration des conditions de vie.

3.4. Gouvernance fragmentée et réponses locales naissantes

D'après les discussions de groupe (FGD), il ressort que, en réponse, les stratégies nationales ont largement divergé. Le Niger, sous une surveillance internationale accrue en raison de son rôle de pays de transit migratoire, a renforcé la surveillance interne et transfrontalière. Le Mali a privilégié la coordination diplomatique avec le Burkina Faso, en se concentrant sur des accords mutuels de transit et de commerce.

Le Burkina Faso, contraint par la fragilité institutionnelle, s'est appuyé sur la gouvernance de base. Des comités villageois, composés de chefs traditionnels, de représentants de la jeunesse et d'associations de commerçants, coordonnent désormais des procédures informelles de mobilité. Les syndicats de transport ont commencé à délivrer des « lettres de garant communautaire » pour remplacer les documents de la CEDEAO. Des organisations confessionnelles et des associations de la diaspora ont mobilisé un soutien financier et logistique pour les migrants bloqués et leurs familles. Bien que ces mécanismes fassent preuve de résilience et d'adaptabilité, ils manquent de cohérence et de supervision nécessaires à une gouvernance fondée sur les droits.

Les OSC rapportent que les structures communautaires comblent depuis longtemps les lacunes de gouvernance, bien que leurs capacités soient mises à rude épreuve. Les cliniques d'aide juridique, les centres d'hébergement et les services d'appui aux migrants dans les hubs de transit et les villes frontalières fonctionnent souvent dans des conditions très contraignantes. L'étude du Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), *Transnational Organized Crime in West Africa: A Threat Assessment (2013)*, montre que l'évolution des contextes juridiques et politiques complique déjà la capacité de la société civile à fournir une assistance cohérente et conforme. La décision de l'AES de se retirer de la CEDEAO risque d'aggraver ces défis existants, augmentant l'incertitude dans les partenariats et l'accès à la coordination régionale (UNODC, 2023 ; UNODC, 2013).

L'absence d'un leadership régional coordonné a laissé un vide de gouvernance. Sans cadre cohérent pour remplacer les protocoles migratoires de la CEDEAO, les systèmes nationaux s'éloignent les uns des autres. À long terme, cette fragmentation pourrait compromettre non seulement les droits de mobilité, mais aussi l'interdépendance économique et sociale qui sous-tend le projet d'intégration de la CEDEAO. Si elle n'est pas traitée, le « Sahelexit » risque d'évoluer d'une fracture diplomatique à une crise structurelle de gouvernance mettant en péril des décennies de progrès en matière de mobilité régionale, de droits humains et de coopération (Think Tank, 2024 ; Pichon, 2024).

Les résultats montrent que le retrait a des conséquences immédiates et tangibles pour les migrants et les organisations qui les soutiennent. L'accès réduit aux services, les risques accrus d'exploitation et l'incertitude croissante quant aux droits contribuent à affaiblir la confiance dans les structures de gouvernance. Pourtant, les preuves révèlent aussi des efforts durables de la société civile et des acteurs communautaires pour apporter une assistance dans des circonstances difficiles. Ces réalités montrent que, si la résilience persiste, elle reste fragile et inégale, et nécessite un soutien institutionnel renforcé pour demeurer durable.

Le chapitre suivant examine comment le rôle évolutif de la société civile, en réponse aux vides institutionnels, dans la protection des migrants et dans la promotion d'une gouvernance inclusive, sera déterminant pour savoir si l'Afrique de l'Ouest pourra reconstruire, après la Sahelexit, un système migratoire fonctionnel et centré sur les personnes.

4.

Récits venant des zones Frontalières

4.1. Expériences Humaines et Réalités du Terrain

L'Afrique de l'Ouest a longtemps tissé sa tapisserie migratoire à travers le cœur sahélien. Le Burkina Faso, le Mali et le Niger accueillent et génèrent ensemble environ 7,5 millions de migrants intrarégionaux, commerçants, travailleurs saisonniers, étudiants, familles déplacées et travailleurs informels, dont les moyens de subsistance, les liens sociaux et les stratégies de survie dépendent de frontières relativement ouvertes. Ces trois pays ont historiquement servi non seulement de pourvoyeurs de main-d'œuvre et de mobilité, mais aussi de maillons essentiels du cadre migratoire de la CEDEAO. Leur centralité géographique, leur influence politique et leurs dynamiques démographiques les placent au cœur des systèmes migratoires régionaux. L'annonce de leur retrait de la CEDEAO en janvier 2024, processus désigné dans ce rapport sous le nom de « Sahelexit », a marqué un moment charnière, initiant des changements dans la gouvernance, les relations frontalières et les expériences des migrants.

Il est important de noter que cette étude a été lancée à la fin de 2024, alors que le processus de « Sahelexit » en était encore aux premières étapes incertaines. Le retrait n'avait pas encore abouti à une rupture pleinement mûrie ou institutionnalisée avec le système de la CEDEAO. Par conséquent, les implications n'étaient pas encore entièrement visibles, mais les premiers signaux recueillis sur le terrain indiquaient déjà une pression significative sur les systèmes migratoires, les cadres de gouvernance et la mobilité humaine. Cette étude visait à recueillir des témoignages de première main et des signes avant-coureurs durant une période de transition, afin d'éclairer la prise de décision proactive, la conception des politiques et le plaidoyer. Dans ce contexte, les résultats qui suivent reflètent des tendances naissantes qui ne se sont pas encore cristallisées en nouveaux régimes juridiques.

Ce chapitre s'appuie principalement sur des données qualitatives recueillies lors de groupes de discussion et d'entretiens dans six principaux sites : Niankologo (Burkina Faso), Sikasso (Mali), Gaya, Konni et Niamey (Niger), et Katsina (Nigeria). Ces lieux représentent des zones frontalières critiques où la migration est à la fois une expérience quotidienne et une nécessité de survie. Les récits recueillis révèlent non seulement les défis posés par le « Sahelexit », mais aussi la résilience, l'ingéniosité et l'évolution des stratégies d'adaptation des personnes vivant à l'ombre de la désintégration régionale.

4.1.1. Mali : Voies sous Tension mais Stables

À Sikasso, principal pôle méridional du Mali, les voyageurs ont noté que le passage vers la Côte d'Ivoire reste relativement fluide, tandis que les traversées vers le Burkina Faso sont devenues nettement plus difficiles, en particulier pour les jeunes et les petits commerçants dépourvus de pièces d'identité biométriques. Ce contraste met en lumière la manière dont les États membres de la CEDEAO maintiennent le protocole de libre circulation alors que l'AES applique des contrôles plus stricts. Le 29 janvier 2025, après avoir confirmé le retrait de l'AES, la CEDEAO a exhorté ses États membres à continuer d'appliquer les cadres migratoires de la CEDEAO aux migrants en provenance des trois États sahéliens (*ECOWAS confirms exit, 2025; Joshua, 2025*). Il s'agit de l'une des stratégies d'ouverture et de construction de ponts conçues par la CEDEAO pour faciliter les discussions avec chacun des trois membres de l'AES (Aboagye, 2025).

Bien que la Côte d'Ivoire n'ait pas instauré de restrictions formelles à l'encontre des migrants maliens, le retrait de la CEDEAO a semé la confusion et la peur, faute d'un cadre juridique intérimaire pour guider les agents frontaliers. En conséquence, l'application des règles est incohérente et largement improvisée, variant fortement d'un point de passage à l'autre. Comme l'a expliqué un ancien de la communauté malienne :

“ Nous avons autrefois un accès plus facile avec la carte de la CEDEAO. Aujourd'hui, même les jours de marché sont tendus. Les patrouilles de sécurité sont plus strictes et beaucoup de jeunes se voient refuser l'entrée.”

4.1.2. Burkina Faso: de la Coopération à la Contrainte

À Niankologo, une ville frontalière du Burkina Faso, des relations commerciales autrefois actives et des projets de coopération transfrontalière avec le Ghana et la Côte d'Ivoire se sont effondrés. Des représentants de la société civile ont décrit l'effondrement des partenariats municipaux, la suspension des infrastructures de marché soutenues par des donateurs et des contournements informels. Comme l'a partagé un responsable de marché :

“ Nous payons maintenant une “taxe de solidarité” quotidienne pour faire passer le mil à travers la frontière.”

Les syndicats de transport et les comités villageois ont commencé à délivrer des « notes de transit communautaires » non officielles en remplacement des cartes de voyage de la CEDEAO. Cependant, celles-ci sont reconnues de manière inégale et fréquemment rejetées par les agents frontaliers, exposant les commerçants, en particulier les femmes, au harcèlement et à des pertes financières. Les participants aux groupes de discussion ont également souligné une forte augmentation des migrations non documentées vers l'Afrique du Nord. « Nos jeunes partent pour la Libye et l'Algérie sans papiers, » a observé un leader jeunesse. « Ils ne voient pas d'autre option. »

4.1.3. Niger: bureaucratie, frontières et banditisme

Au Niger, le retrait a engendré de nouvelles couches de bureaucratie, d'insécurité et de vides institutionnels. À Gaya et Konni, des postes de contrôle supplémentaires, tenus à la fois par l'État et par des milices locales, ont détourné les itinéraires migratoires traditionnels vers des corridors de brousse non réglementés, augmentant l'exposition aux vols, à la traite et à la violence. Des migrants à Niamey ont signalé que l'accès aux services de base autrefois garantis par la CEDEAO, tels que les soins de santé et l'enseignement public, s'était réduit voire avait disparu. Un participant du Niger a expliqué :

“Si la migration devient plus difficile sur le plan légal, les gens opteront pour la migration illégale..”

Cette observation, reprise dans l'ensemble des groupes de discussion, souligne comment des environnements de plus en plus restrictifs poussent les migrants vers des trajectoires plus précaires et clandestines. La communauté pastorale a été particulièrement touchée. Les éleveurs sont désormais confrontés à des exigences de double enregistrement et à des demandes de permis qui se chevauchent lorsqu'ils se déplacent entre le Niger et le Nigeria. Ces charges administratives cumulées ont perturbé les cycles migratoires saisonniers et augmenté les coûts, exerçant une pression économique sur un secteur déjà vulnérable.

4.1.4. Nigeria (Katsina): Flux Fragmentés et Réponses Locales

Comme indiqué précédemment, l'inclusion du Nigeria dans la recherche visait à mesurer l'impact du retrait des États voisins membres de la CEDEAO. L'État de Katsina, région frontalière du nord du Nigeria, a longtemps été un centre de migrations familiales et de commerce transsaharien. Depuis le Sahelexit, les participants décrivent un climat de confusion et de contraintes. Plusieurs ont signalé s'être vu refuser l'entrée au Niger ou avoir été contraints de verser des pots-devin pour traverser, malgré des liens de parenté historiques. Un participant a raconté :

“ Nous avons perdu nos frères de sang africains de la République du Niger à cause de nos amis occidentaux conditionnels qui influencent nos décisions.”

Les commerçantes ont fait état d'un accroissement du harcèlement verbal et d'exigences documentaires arbitraires, tandis que les jeunes s'inquiètent d'être étiquetés « migrants illégaux ». Les OSC locales ont réagi en mettant en place des guichets d'orientation temporaires pour aider à la documentation et donner des conseils sur les déplacements transfrontaliers. Toutefois, ces initiatives manquent de ressources et de légitimité institutionnelle. Les participants ont souligné à plusieurs reprises la nécessité d'un dialogue bilatéral et d'une coordination au niveau communautaire pour gérer les retombées du retrait.

4.1.5. Ce Que révèlent les Chiffres

Bien que les récits qualitatifs du terrain offrent des perspectives humaines sur le retrait, ce chapitre examine les preuves quantitatives qui étayent ces témoignages. Réalisée au stade initial du Sahelexit, l'enquête a recueilli plus de 33 répondants du Burkina Faso, du Mali, du Niger et du Nigeria, principalement des parties prenantes ayant une expérience vécue ou un engagement dans la gouvernance migratoire. Bien que modeste, cet échantillon fournit une assise numérique essentielle pour les décideurs, leur permettant de valider, contextualiser et agir sur les tendances émergentes.

Le profil démographique des répondants révèle des enseignements importants. Les hommes représentaient 91,7 % de l'échantillon, mettant en évidence un écart de genre frappant dans le dialogue formel sur la gouvernance migratoire, malgré le rôle souvent central des femmes dans le commerce informel et les mobilités liées aux soins. La plupart des répondants avaient entre 35 et 64 ans, ce qui suggère que ceux qui façonnent ou informent les politiques migratoires sont des acteurs expérimentés disposant de décennies d'expérience régionale. Le niveau d'éducation était également élevé : 70,8 % des participants détenaient une licence ou un diplôme de troisième cycle. Il est notable que 75 % des répondants étaient affiliés à des OSC, ce qui réaffirme le rôle de première ligne que jouent les OSC dans le plaidoyer, la prestation de services et le suivi des réalités migratoires.

Plus de 80 % des répondants vivaient dans leur pays actuel depuis plus de dix ans, ce qui indique une connaissance approfondie des contextes locaux en évolution. Ces liens communautaires de longue durée confèrent crédibilité et autorité à leurs analyses. De plus, la répartition des lieux de résidence à travers le Sahel et les États voisins contribue à refléter un panorama sous-régional des perceptions et des expériences.

Profil Démographique des Répondants

Table 2

Indicateur Démographique	Valeur
Participants Masculins	91.7%
Age 35-64	87.9%
Licence ou Diplôme de Troisième Cycle	70.8%
Affilié à des OSCs	75.0%
A vécu en campagne depuis plus de 10 ans	80%+

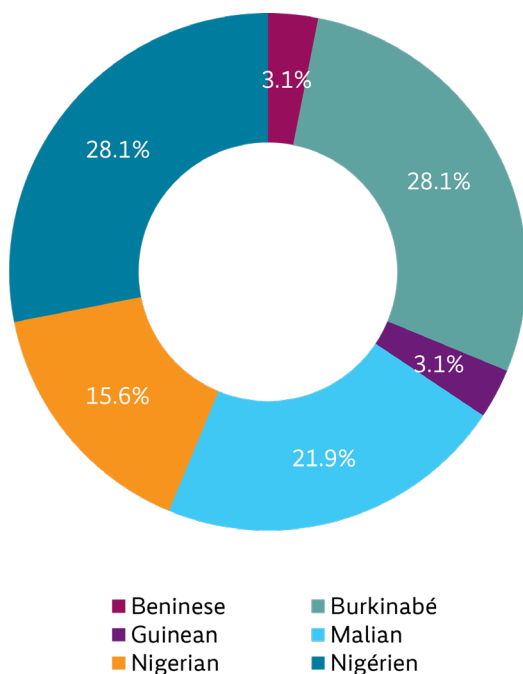
Défis rencontrés après le retrait

Tableau 3

Défis rencontrés après le retrait	% des Répondants Affectés
Déclin de la liberté de circulation	21.6%
Réduction des opportunités d'emploi	15.7%
Difficulté d'accès aux titres de séjour ou aux permis de travail	19.2%
Réduction du soutien des organisations de la société civile et des ONG	19.2%

Nationalité des Répondants

Figure 7

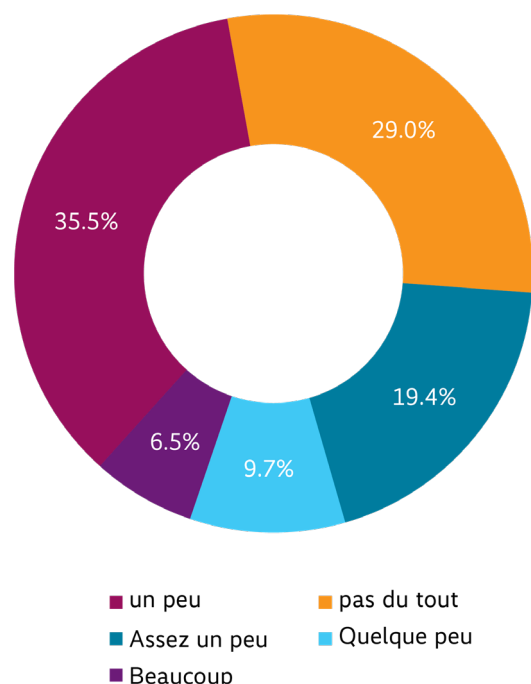


En ce qui concerne les perceptions, les chiffres sont révélateurs. Plus d'un cinquième des répondants (21,6 %) ont signalé une diminution de la liberté de circulation après le retrait. 15,7 % ont noté une réduction des opportunités d'emploi pour les migrants. L'accès aux documents et aux services s'est également détérioré : 19,2 % ont déclaré rencontrer des difficultés pour obtenir un titre de séjour ou un permis de travail, et la même proportion a signalé une baisse du soutien des organisations de la société civile et des organisations humanitaires. Ces difficultés, bien que rapportées aux premiers stades du retrait, témoignent d'effondrements tangibles du cadre de la CEDEAO qui facilitait depuis longtemps une mobilité sans entrave.

La question de la migration irrégulière a révélé des sentiments partagés. Alors que 35,5 % des participants ont observé une légère augmentation de la migration irrégulière, 29 % n'ont constaté aucun changement. Cette divergence suggère que les schémas de migration irrégulière peuvent être fortement localisés, en fonction de l'intensité des contrôles, des réseaux communautaires et des itinéraires migratoires alternatifs. De même, sur la question de savoir si les obstacles à la migration régulière avaient augmenté, les répondants étaient presque également partagés. Environ 43,4 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec l'affirmation, tandis que plus de 34 % étaient en désaccord ou tout à fait en désaccord. Ces perceptions polarisées reflètent la nature fragmentée et en évolution de la gouvernance migratoire durant une période de flux politique.

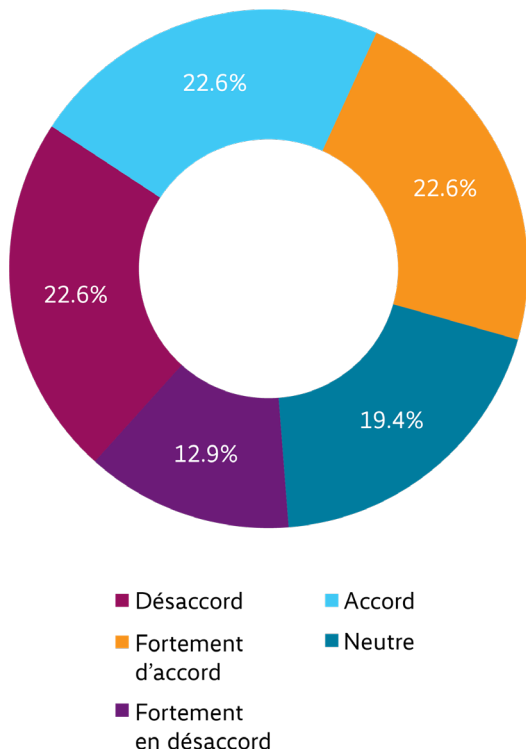
Migration Irrégulière élevée

Figure 8



Perception des Obstacles à la Migration régulière

Figure 9



des changements de droits après le retrait. Cela remet en cause l'hypothèse selon laquelle les facteurs d'identité déterminent à eux seuls l'engagement. En revanche, le pays de résidence est apparu comme le prédicteur le plus fort à la fois de la sensibilisation et de l'inquiétude. Les répondants au Mali et au Niger, pays profondément intégrés aux corridors migratoires et directement touchés par les changements de politique, étaient significativement plus susceptibles de percevoir des perturbations et d'exprimer un sentiment d'urgence.

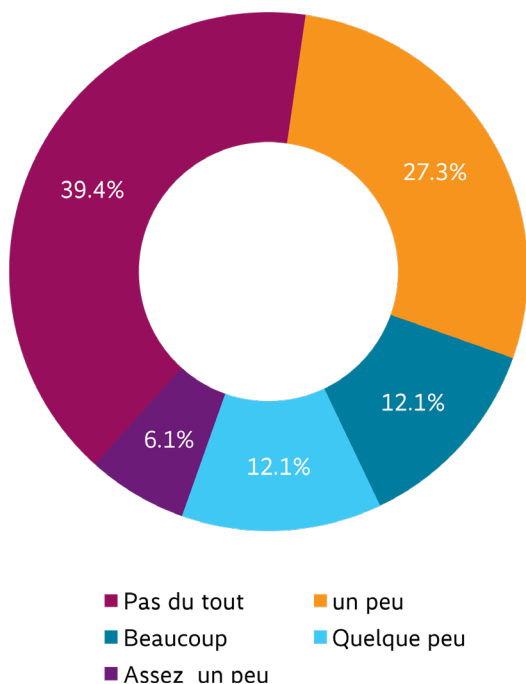
Cet impact géographique se reflète également dans la compréhension par les répondants de l'érosion des droits. Par exemple, la prise de conscience d'une mobilité réduite, d'une insécurité juridique et d'une exclusion des services publics corrélait fortement avec la proximité des frontières affectées. L'inférence est claire : les personnes vivant plus près des zones d'application des contrôles sont plus directement conscientes et affectées par les changements de politique. Cela souligne la nécessité d'une élaboration de politiques fondée sur le lieu et de cadres de gouvernance migratoire localisés.

Une régression logistique ordonnée a apporté des nuances supplémentaires. Les répondants se déclarant « très conscients » des changements de droits migratoires étaient nettement plus enclins à soutenir l'extension des services aux migrants

($\beta = 2.4276$, $p = 0.073$). Bien que ce coefficient frôle le seuil de significativité statistique en raison des limites de taille d'échantillon, il reste analytiquement robuste. À l'inverse, les répondants n'ayant pas perçu d'augmentation de la migration irrégulière étaient significativement moins susceptibles de soutenir l'expansion des services ($\beta = -1.9506$, $p = 0.051$). Ces résultats suggèrent que l'urgence perçue et la sensibilisation sont des déterminants clés du soutien public à des politiques migratoires inclusives.

Effet du retrait sur la politique migratoire régionale

Figure 10



4.2. Contextualisation pertinente propre à chaque pays et positionnement stratégique

Les implications du retrait se comprennent mieux à travers les rôles distincts mais interconnectés que chacun des trois pays joue dans la dynamique migratoire régionale :

→ **Mali : fonctionne à la fois comme pays d'origine et comme hub de transit pour les migrations vers l'Afrique du Nord et de l'Ouest.** Avec des corridors migratoires stratégiques et une longue histoire de mobilité transfrontalière, le retrait du Mali perturbe les flux internes et internationaux, créant des lacunes de gouvernance là où existaient autrefois des voies coordonnées par la CEDEAO.

→ **Burkina Faso : est un pays exportateur de main-d'œuvre crucial, entretenant des liens solides avec la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Niger.** L'effondrement des mécanismes institutionnels de commerce et de coopération menace les économies informelles, en

Les tests statistiques apportent une clarté accrue. Une analyse du chi carré a montré que ni l'âge ni la nationalité n'étaient significativement associés à la prise de conscience

particulier celles dominées par les femmes et les jeunes. L'absence d'alternatives légales favorise la migration irrégulière et accroît la vulnérabilité sociale.

→ **Niger: revêt un poids géopolitique exceptionnel.** En tant que pilier des accords UE-Sahel sur la migration et point de transit central pour les migrants se dirigeant vers le nord, la sortie du Niger fait peser des risques de déstabilisation régionale aux répercussions mondiales. Le vide laissé par l'absence de la CEDEAO affaiblit la gestion des frontières, la coordination sécuritaire et les mécanismes de protection des migrants.

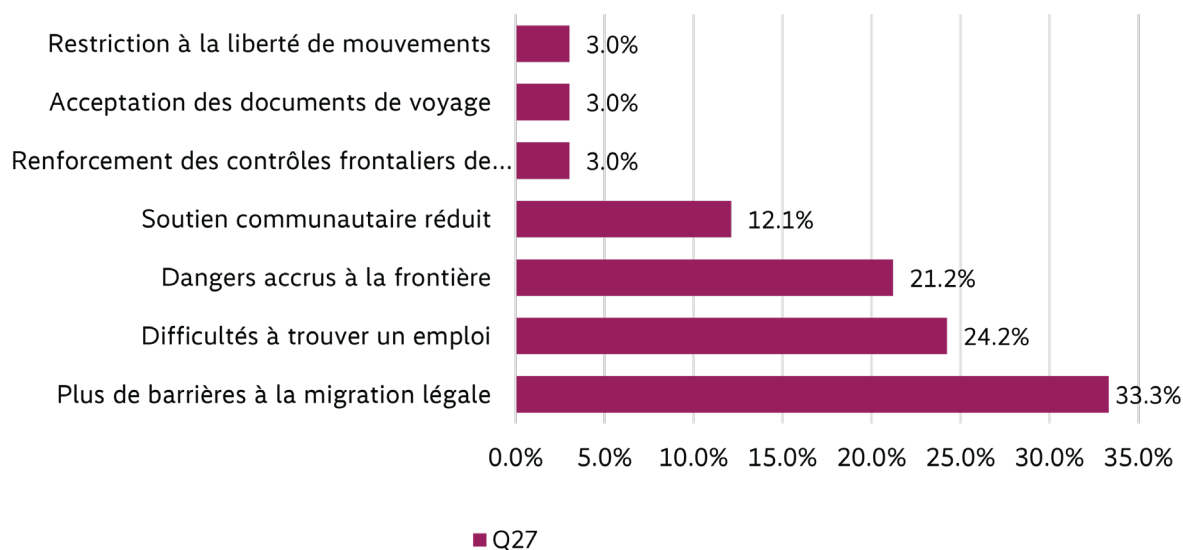
4.3. Schémas Communs et Innovations Locales

Bien que les effets spécifiques du retrait varient selon le contexte, plusieurs tendances transversales se dégagent :

- Exigences documentaires plus strictes : contrôles biométriques, cartes d'identité nationales et multiples permis sont désormais requis là où une seule carte CEDEAO suffisait auparavant.
- Augmentation des coûts de transport et des permis : ces hausses touchent de manière disproportionnée les commerçants, les travailleurs informels et les migrants à faibles revenus.
- Exposition accrue à la corruption et aux abus : des rapports font état d'extorsion, de harcèlement et de demandes de pots-devin de la part des forces de sécurité, notamment aux passages informels.
- Systèmes d'appui informels : chefs de village, leaders religieux, syndicats de transport et associations de la diaspora jouent désormais un rôle élargi dans la gestion des migrations, la délivrance de notes de transit et l'organisation d'aides d'urgence.

Les plus grands défis auxquels les Migrants font face après le retrait du Burkina Faso, du Mali, et du Niger de la CEDEAO

Figure 11



Malgré les difficultés, l'émergence de mécanismes d'adaptation informels et pilotés par les communautés met en lumière la créativité et la détermination des populations frontalières. À Sikasso, des coalitions d'organisations de la société civile et d'unités gouvernementales locales se sont constituées pour enregistrer et assister les familles déplacées. À Niamey, des programmes de soutien psychosocial sont relancés et des efforts de clarification des règles migratoires sont en cours en collaboration avec les autorités municipales. Ces exemples montrent que, tandis que les systèmes nationaux et régionaux vacillent, les acteurs locaux interviennent, mais non sans tensions.

Les implications sont profondes. Premièrement, **les interventions politiques doivent être sensibles au contexte géographique.** Les gouvernements nationaux et la CEDEAO ne doivent pas adopter une approche uniforme. Les régions frontalières présentant une forte conscience de la situation et des perturbations importantes, comme Gaya, Niamey et Sikasso, doivent recevoir une assistance et des ressources ciblées. Deuxièmement, **les campagnes de sensibilisation ne sont pas optionnelles ; elles sont fondamentales.** Là où les populations comprennent leurs droits et les risques encourus, elles sont plus susceptibles de réclamer des mécanismes de protection. Troisièmement, **le rôle des organisations de la société civile doit être reconnu et institutionnalisé.** Ces acteurs disposent à la fois des

réseaux et de la crédibilité nécessaires pour faire le lien entre les institutions étatiques et les populations mobiles.

Ce chapitre illustre que la décision de l'AES de se retirer n'est pas seulement une question juridique ou technique, mais qu'elle s'enracine dans des contestations politiques plus larges au sein de la CEDEAO. Les résultats mettent en évidence l'interaction entre intégration régionale, enjeux de souveraineté et alliances mouvantes, ce qui suggère que la gouvernance de la mobilité ne peut être isolée des courants politiques plus larges. En définitive, le retrait souligne la nécessité de mécanismes de dialogue et de règlement des différends qui traitent les griefs avant qu'ils n'aboutissent à une rupture.

À l'avenir, ces enseignements locaux doivent nourrir l'élaboration des politiques régionales. Les chapitres suivants s'appuient sur ces expériences vécues pour proposer des stratégies sensibles au contexte et fondées sur les droits visant à renforcer la gouvernance migratoire dans un contexte de réalignements politiques. Ils posent la question : quels sont les principaux manques politiques issus de ce cassetête ? Comment la CEDEAO et l'AES peuvent-elles collaborer, même en situation de désunion partielle, pour protéger les migrants, préserver les liens régionaux et défendre les valeurs fondamentales de l'intégration?

5. Faiblesses Politiques et Risques Régionaux

5.1. Introduction

La migration demeure une force déterminante dans la vie économique, sociale et politique de l'Afrique de l'Ouest. Le Protocole de la CEDEAO sur la Libre Circulation a longtemps ouvert des opportunités d'intégration, de mobilité et d'échanges commerciaux. Pourtant, les résultats des recherches de terrain, des enquêtes et des entretiens révèlent des lacunes persistantes en matière de gouvernance et des faiblesses institutionnelles. Ces insuffisances exposent les migrants à des risques accrus, fragilisent l'intégration régionale et créent une profonde incertitude dans les communautés frontalières.

Les chapitres précédents ont montré comment le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger, qui formaient l'AES, de la

CEDEAO a accéléré ces difficultés. La libre circulation s'érode, les droits de résidence et d'établissement sont menacés, les communautés frontalières subissent une hausse des coûts informels et des exclusions, les OSC sont surchargées, et la migration irrégulière augmente à mesure que les voies légales se réduisent.

Ce chapitre va au-delà du simple constat pour en examiner les causes profondes. Il identifie les lacunes politiques qui ont permis de telles perturbations et les risques régionaux qu'elles engendrent. En mettant au jour ces faiblesses structurelles, le chapitre pose les bases des recommandations développées au chapitre 6.

5.2. Faiblesses Politiques et Risques

Principales Faiblesses politiques ou Institutionnelles tirées des données Qualitatives et Quantitatives étayées par des preuves Récentes

Tableau 4

Axes de faiblesses	Nature de la Faiblesse	Preuves et Implications
Mise en œuvre juridique du Protocole de la libre circulation	Bien que la CEDEAO dispose d'un Protocole sur la libre circulation (entrée, résidence, établissement), de nombreux États membres n'ont pas mis en œuvre toutes ses phases de manière complète ou uniforme.	Moins de la moitié des États membres de la CEDEAO ont pleinement mis en œuvre les trois phases du Protocole sur la libre circulation (Nogueira, 2025). Cette incohérence juridique porte atteinte aux droits des citoyens et crée des obstacles arbitraires.
Structures institutionnelles de gouvernance de la migration en matière de travail	Les organes de coordination interministérielle sont faibles ou inexistantes ; la capacité institutionnelle est limitée et la redevabilité insuffisante.	Selon des rapports récents, moins de la moitié des pays disposent de structures interministérielles fonctionnelles pour la gouvernance de la migration de travail (Nogueira, 2025). En l'absence de celles-ci, les problématiques à multiples facettes (commerce, migration, sécurité) sont traitées en silos.

Axes de faiblesses	Nature de la Faiblesse	Preuves et Implications
Insuffisances des données statistiques et désagrégation des données.	Les données sont souvent obsolètes, fragmentaires et non ventilées par sexe, statut migratoire, secteur ou région.	Par exemple, les travailleurs informels (qui représentent une grande part des migrants) sont « statistiquement invisibles » (Nogueira, 2025 ; Amadi, 2025 ; OIM, 2024b). De même, le Migration Data Portal (2025) indique des effectifs importants mais des ventilations faibles. Cela entrave l'élaboration de politiques fondées sur des preuves.
Faiblesses en matière juridique et de protection des droits	Les mécanismes de protection (en particulier pour les migrants irréguliers, les femmes, les enfants et les personnes déplacées) sont fragiles ; les cadres juridiques nationaux ne couvrent souvent pas pleinement les migrants volontaires en situation de crise.	Un instantané du Sahel Central a révélé que les migrants empruntent des routes dangereuses, où beaucoup signalent des extorsions et des vols (Mixed Migration Centre [MMC], 2024). De plus, les cadres nationaux de protection et de régulation sont souvent en retard par rapport aux normes régionales.
Incohérence dans la protection sociale et la portabilité	La protection sociale (santé, pensions, etc.) ne couvre souvent pas les migrants au-delà des frontières ; peu d'États ratifient les conventions ; les prestations sont rarement transférables.	Seul un petit nombre d'États de la CEDEAO ont ratifié la Convention n°102 de l'Organisation internationale du Travail, et les systèmes de portabilité sont souvent inexistantes (Nogueira, 2025). Cela laisse les migrants dans des situations précaires lors du franchissement des frontières ou de leur retour.
Acteurs externes et accent excessif sur la sécurité	La gouvernance des migrations est de plus en plus influencée par des financements et des agendas externes (en particulier de l'UE), souvent avec un cadrage sécuritaire qui éclipse les préoccupations liées aux droits de l'homme, à la mobilité et aux moyens de subsistance.	L'article « On Shifting Sands » affirme que la gouvernance régionale des migrations est tiraillée entre une ouverture pour des raisons économiques et sociales et un resserrement des contrôles aux frontières et de la sécurité, également influencé par des partenaires externes (Minko, 2025). Cela peut fausser les priorités, réduire la protection et accroître les politiques restrictives.
Fragmentation politique et déficit de légitimité	Le retrait de l'AES, les coups d'État, les sanctions et le faible niveau de confiance entre les pays sapent les accords régionaux et la capacité à appliquer ou à coordonner une politique migratoire régionale.	L'étude Amani Africa note que les sorties du Sahel ont mis en lumière un décalage entre les réponses institutionnelles de la CEDEAO et les réalités régionales, par exemple en matière de sécurité, de souveraineté ou de marginalisation économique (Aboagye, 2025). Cela compromet la cohérence de la gouvernance.

5.3. Risques Régionaux

Parce que ces lacunes restent non comblées, plusieurs risques croissants pèsent sur la gouvernance des migrations, la stabilité régionale et le bien-être socioéconomique. Ces risques aggravent également les conséquences déjà observées aux chapitres 3 et 4.

Risques	Pourquoi ils doivent être pris en compte
Accentuation de l’Affaiblissement de la libre circulation et de l’intégration régionale	Si les États membres continuent de retarder ou de mettre en œuvre de manière incomplète les phases du protocole, les citoyens perdront davantage de droits de résidence et d’établissement, les économies des zones frontalières souffriront, les échanges commerciaux diminueront et les promesses d’intégration resteront vaines.
Augmentation des routes migratoires irrégulières et des Abus	Sans voies régulières et sûres ni protection, les migrants seront contraints d’emprunter des routes dangereuses ; le risque de traite, d’extorsion et d’abus augmente.
Vulnérabilités accrues pour les groupes marginalisés	Les femmes, les enfants, les personnes déplacées et les commerçants informels transfrontaliers souffrent davantage lorsque la protection est faible et que les exigences documentaires sont élevées ; ces personnes perdent en outre l’accès aux services.
Désorganisation économique et perte de moyens de subsistance	Les partenaires commerciaux transfrontaliers, les envois de fonds et la mobilité de la main-d’œuvre sont perturbés ; les économies frontalières et les secteurs informels sont fragilisés ; les coûts pour les entreprises augmentent.
Instabilité, insécurité et effets d’entraînement des conflits	Les lacunes dans la coordination transfrontalière (sécurité, migration, santé) peuvent permettre aux réseaux criminels, aux responsables corrompus et aux acteurs non étatiques d’exploiter des frontières poreuses ; des tensions politiques peuvent s’élever entre États en raison d’une perception de « fuites » ou d’abus.
Affaiblissement de la légitimité des institutions régionales	Si la CEDEAO est jugée inefficace ou incapable de faire appliquer ses propres décisions, les citoyens, la société civile et même les États membres peuvent se désengager ; l’adhésion aux cadres régionaux peut être perçue comme symbolique plutôt que substantielle.
Crises humanitaires et violations des droits	À mesure que les protections se réduisent, les personnes en déplacement risquent des abus et un accès inadéquat aux soins, à l’hébergement et à la justice ; les personnes déplacées peuvent être davantage exposées ; des enfants peuvent se retrouver sans documents légaux.

L’Afrique de l’Ouest se trouve à un tournant critique. Les lacunes de gouvernance décrites dans ce chapitre, allant de la mise en œuvre incomplète des protocoles de libre circulation aux systèmes de protection faibles, en passant par une gestion frontalière fragmentée et une fragmentation politique, érodent la crédibilité de l’intégration régionale. Ces faiblesses exposent non seulement les migrants à une insécurité et à une exploitation accrues, mais elles approfondissent aussi l’incertitude dans les communautés frontalières et fragilisent le tissu social qui soutient la mobilité à travers la région.

Si elles ne sont pas comblées, ces lacunes risquent d’accélérer les migrations irrégulières, d’aggraver les pressions humanitaires et de saper la confiance du public dans la CEDEAO en tant que projet d’intégration. Reconnaître ces vulnérabilités est essentiel pour les décideurs, car elles soulignent l’urgence de renforcer les cadres juridiques, institutionnels et politiques afin de préserver la migration comme vecteur de stabilité et de développement.

Le chapitre suivant s’appuie sur ce diagnostic en présentant un ensemble de recommandations prospectives visant à combler ces lacunes et à tracer une approche de gouvernance des migrations en Afrique de l’Ouest plus inclusive, résiliente et centrée sur les personnes.

6.

Redéfinition de l'intégration régionale et la gouvernance des migrations pour une nouvelle ère

6.1. Introduction

Dans les chapitres précédents, cette étude a identifié des lacunes critiques dans la gouvernance des migrations au sein de la CEDEAO : la reconnaissance inégale des pièces d'identité et des documents migratoires, une protection insuffisante des populations migrantes, des systèmes de données déficients, une mise en œuvre des politiques fragmentée et une participation limitée de la société civile. Ces lacunes engendrent des risques tels que les migrations irrégulières, les violations des droits humains, l'exclusion sociale et la perte d'opportunités de développement économique et d'intégration régionale.

Ce chapitre présente des recommandations affinées et priorisées visant à combler ces lacunes. Les propositions s'appuient sur des éléments probants issus de la recherche de terrain, d'entretiens, d'enquêtes et d'analyses comparatives des cadres régionaux. Elles sont structurées par acteur, ancrées dans des principes directeurs et intègrent des considérations pour la mise en œuvre et le suivi afin d'être non seulement aspirantes mais concrètes et opérationnelles.

6.2. Principes Directeurs

Toutes les recommandations de ce chapitre reposent sur les principes suivants, qui s'appuient sur des instruments et processus régionaux et internationaux :

10. Inklusivité et participation : Veiller à ce que les migrants, en particulier les groupes vulnérables (femmes, enfants, personnes déplacées), aient une voix dans la conception et la mise en œuvre des politiques. Ce principe fait écho au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM), qui met l'accent sur les approches multipartites et la participation des migrants à la gouvernance (OIM, 2018a ; Assemblée générale des Nations Unies, 2018 ; Réseau des Nations Unies pour la migration, 2021).
11. Harmonisation et interopérabilité : Aligner les cadres juridiques, institutionnels et techniques entre les États membres de la CEDEAO afin de réduire la fragmentation. Cela est conforme à l'Approche Commune de la CEDEAO sur la Migration (2008a), qui promeut explicitement

l'harmonisation des politiques et l'interopérabilité entre les États membres.

12. Politiques fondées sur des preuves et gouvernance des données : Améliorer la collecte, le partage et la capacité d'analyse des données pour éclairer la prise de décision. Le Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières (GCM) souligne l'importance de politiques migratoires fondées sur des preuves et des systèmes de données (dans le document final du GCM) et a servi de référence en Afrique pour renforcer les données et la recherche sur la migration (Tadesse, 2018 ; OIM, 2018a).
13. Redevabilité et suivi : Intégrer des mécanismes de suivi des performances, de revues périodiques et de retour d'information des parties prenantes. Le GCM (via ses forums d'examen) et les cadres migratoires de la CEDEAO prévoient des mécanismes réguliers de revue, de suivi et de rétroaction pour l'efficacité des politiques (OIM, 2024c).
14. Droits de l'homme et protection : Garantir le respect des droits des migrants, traiter les vulnérabilités et renforcer les mécanismes de protection. Ce principe est conforme aux obligations normatives de l'Approche commune de la CEDEAO sur la migration (qui impose la protection des droits des migrants), aux droits de l'homme au sens large et aux instruments relatifs aux droits des migrants qui y sont référencés (par ex., Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants) (CEDEAO, 2008a).

6.3. Recommandations

Les résultats de l'étude ont été partagés avec la Commission de la CEDEAO et les États membres, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes régionales concernées, des partenaires externes et des bailleurs, lors d'un atelier organisé à Abuja. Les participants ont réaffirmé les conclusions de l'étude et apporté des éléments supplémentaires et des actions prioritaires pour en renforcer la pertinence opérationnelle et l'alignement sur les réalités régionales actuelles. Les recommandations consolidées cidessous reflètent les principales propositions issues de cet atelier de présentation aux parties prenantes.

Vous trouverez cidessous les recommandations prioritaires, regroupées selon l'acteur clé responsable de leur mise en œuvre. Chaque recommandation indique **quoi faire**,

pourquoi c'est important et comment procéder / étapes suivantes.

6.3.1. Autorités nationales des États de l'AES et de la CEDEAO

Recommandations prioritaires classées par acteurs clés chargés de la mise en œuvre de la gouvernance nationale au sein des États de la CEDEAO

Tableau 6

Recommandations	Pourquoi elles comptent	Comment procéder /étapes suivantes
1. Harmoniser la reconnaissance des documents d'identité et de migration au sein de la CEDEAO.	La nonreconnaissance des pièces d'identité et autres documents entraîne des retards, du harcèlement et l'impossibilité d'accéder aux services, ce qui favorise la migration irrégulière. L'harmonisation renforce la confiance, facilite la mobilité et les déplacements transfrontaliers.	Établir des groupes de travail nationaux pour examiner les lois existantes sur les documents au regard du protocole de la CEDEAO ; obtenir un engagement politique par des accords formels ; investir dans des systèmes d'identité numérique et de vérification interopérables ; former les agents des frontières et de l'immigration ; piloter la reconnaissance mutuelle dans un sous-ensemble d'États avant de l'étendre à l'ensemble de la région.
2. Renforcer la protection juridique et sociale des migrants en situation de vulnérabilité.	Les migrants font fréquemment face à l'exploitation, à la traite, à la discrimination et à l'absence de voies de recours juridiques. Le renforcement de la protection garantit la sécurité et favorise l'inclusion sociale	Adopter ou renforcer une législation nationale garantissant l'accès aux services de base indépendamment du statut migratoire ; soutenir les cliniques d'aide juridique ; former les forces de l'ordre et les magistrats ; assurer des centres d'hébergement et un soutien psychosocial ; intégrer ces protections dans les stratégies nationales de migration.
3. Intégrer la question migratoire aux plans et cadres nationaux de développement, en articulant migration, commerce et sécurité.	La migration est souvent traitée comme un sujet secondaire ; son absence dans les plans nationaux entraîne des réponses sous-financées et une coordination faible. Cela réduit les cloisonnements institutionnels et favorise la mise en œuvre nationale cohérente des engagements régionaux.	Intégrer les zones à forte pression migratoire aux plans nationaux de développement ; harmoniser la politique migratoire avec les politiques de l'emploi, de la santé, de l'éducation et des infrastructures ; prévoir des ressources budgétaires ; assurer la coordination des comités interministériels ; veiller à l'alignement avec les stratégies de la CEDEAO. Il convient également d'établir des comités interministériels sur la migration et le commerce, rendant compte trimestriellement au conseil des ministres.
4. Donner la priorité à des politiques migratoires et frontalières centrées sur l'humain..	Cela protège les moyens de subsistance, favorise la cohésion sociale et réduit les facteurs qui poussent à la migration irrégulière.	Intégrer des clauses de protection sociale dans les lois nationales sur la migration et prévoir des lignes budgétaires pour les services d'appui aux migrants.

Recommandations	Pourquoi elles comptent	Comment procéder /étapes suivantes
5. Approfondir les accords bilatéraux pour soutenir la mobilité et le commerce (par exemple Niger–Nigeria, Mali–Guinée)	Ces accords permettent de maintenir des corridors économiques fonctionnels et la coopération transfrontalière pendant les réalignements politiques.	Renouveler ou actualiser les protocoles d'accord relatifs au commerce et à la mobilité de la main d'œuvre ; instituer des comités frontaliers conjoints chargés du règlement des différends.
6. Veiller à une participation inclusive et sensible au genre dans la gouvernance migratoire.	Les femmes et les jeunes sont disproportionnellement affectés et sousreprésentés dans les instances décisionnelles.	Instaurer des quotas de représentation de genre dans les conseils nationaux de migration et financer des consultations ciblées auprès des femmes commerçantes et des organisations de jeunesse

6.3.2. CEDEAO et les Organes Régionaux

Recommandations prioritaires, regroupées selon les principaux acteurs en charge de leur mise en œuvre pour la CEDEAO et les organes régionaux

Tableau 7

Recommandations	Pourquoi elles comptent	Comment procéder /étapes suivantes
7. Accélérer la mise en œuvre complète des trois phases du Protocole de libre circulation	Étant donné que de nombreux États membres n'ont pas abrogé l'exigence de séjour de 90 jours (Phase 2) ni autorisé le plein droit d'établissement (Phase 3), la mise en œuvre incomplète limite la mobilité, favorise les déplacements irréguliers et crée une insécurité juridique.	La CEDEAO devrait émettre des mandats d'application plus clairs, fixer des délais, soutenir les réformes juridiques dans les États membres, fournir une assistance technique et financière, et instaurer un mécanisme d'examen par les pairs assorti d'une dénonciation publique des retardataires.
8. Opérationnaliser pleinement la Stratégie et le Plan d'action de la CEDEAO sur la migration en matière de main d'œuvre (2025–2035).	Cette stratégie régionale offre un cadre pour une politique coordonnée entre les États membres en matière de mobilité de la main d'œuvre, de protection des droits, de gouvernance régionale et d'inclusion de genre. Sa mise en œuvre permettra de combler nombre de lacunes identifiées	Mettre en place ou renforcer un comité technique de coordination dédié ; définir des rôles et responsabilités clairs ; élaborer des calendriers et jalons de mise en œuvre ; mobiliser des financements ; assurer l'alignement des politiques nationales dans chaque État membre ; et assurer un suivi annuel des progrès.
9. Renforcer et institutionnaliser la gouvernance des données migratoires et harmoniser la gestion des données..	Sans données fiables et partagées, le suivi, l'élaboration de politiques fondées sur des preuves et le repérage des lacunes (par ex. qui est exclu) restent faibles. Une gestion appropriée des données renforce la responsabilité et permet de mieux cibler les interventions. Les Lignes directrices pour l'harmonisation de la gestion des données migratoires offrent un cadre utile	Les États membres devraient adopter les lignes directrices OIM/CEDEAO, créer des unités nationales de données sur la migration, définir et convenir d'indicateurs régionaux clés, construire ou moderniser des plateformes numériques de gestion des données et assurer la publication d'informations publiques (profils, notes annuelles). Instaurer une cellule régionale de données au sein de la Direction de la libre circulation de la CEDEAO pour collecter et publier des données harmonisées sur la migration et le commerce.

Recommandations	Pourquoi elles comptent	Comment procéder /étapes suivantes
10. Institutionnaliser le renforcement des capacités et l'allocation de financements pour la supervision régionale	Sans ressources humaines, techniques et financières, les cadres régionaux restent lettre morte. Des institutions solides garantissent la cohérence, la constance et l'application	Allouer des budgets régionaux ; solliciter le soutien des bailleurs de fonds et des partenaires ; créer ou renforcer les divisions de la CEDEAO chargées de la libre circulation et de la migration ; procéder à des examens périodiques par les pairs de la gouvernance migratoire des États membres ; élaborer des programmes de renforcement des capacités pour les ministères nationaux et les autorités frontalières.
11. Harmoniser les lois nationales sur la migration et la mobilité ainsi que les codes du travail avec les cadres régionaux de la CEDEAO.	Les divergences entre les politiques nationales et les protocoles de la CEDEAO affaiblissent l'harmonisation, entravent le commerce transfrontalier et la mobilité de la main d'œuvre, et créent des protections inégales pour les migrants.	Effectuer des audits juridiques dans les États membres ; préparer des lois types ; assurer le renforcement des capacités des législateurs et des ministères ; garantir l'inclusion du droit d'établissement dans les codes du travail nationaux ; fournir un appui juridique régional.
12. Intégrer le cadre de la Zone de libreéchange continentale africaine (ZLECAf) dans les analyses de la migration et du commerce.	Cela aligne l'intégration régionale sur la libéralisation commerciale continentale et atténue les perturbations postretrait	Créer un groupe de travail conjoint CEDEAOZLECAf pour évaluer les points d'intersection des politiques et proposer des instruments harmonisés liant commerce et mobilité
13. Établir des plateformes de dialogue structurées CEDEAOAES	Cela maintient l'engagement diplomatique et prévient toute fragmentation politique supplémentaire.	Convoquer des forums de dialogue trimestriels coprésidés par les ministères des Affaires étrangères de la CEDEAO et de l'AES, avec statut d'observateur pour l'Union africaine et les agences des Nations Unies
14. Mener une évaluation interne et réflexive pour identifier les leçons tirées et élaborer des cadres structurés de réintégration ou de coopération avec les pays de l'AES.	Cela favorise une gouvernance adaptative et l'apprentissage régional et aide à concevoir une feuille de route pour la réintégration ou la coopération structurée.	Mandater une équipe d'évaluation indépendante ; présenter ses conclusions au Conseil des ministres de la CEDEAO dans un délai de 12 mois.

Recommandations prioritaires, regroupées selon les principaux acteurs responsables de leur mise en oeuvre pour la société civile et les acteurs communautaires

Tableau 8

Recommandations	Pourquoi elles comptent	Comment procéder /étapes suivantes
15. Favoriser la participation des communautés et intégrer les expériences vécues dans le processus décisionnel des politiques publiques.	Les politiques qui négligent les expériences vécues, les besoins et les voix des communautés migrantes s'exposent à l'inefficacité ou à des conséquences involontairement préjudiciables	Procéder à des consultations avec les parties prenantes ; intégrer la société civile dans l'élaboration des stratégies migratoires nationales et régionales ; soutenir financièrement la recherche communautaire ; instaurer des mécanismes de rétroaction (tels que forums de migrants et lignes d'assistance) ; veiller à la représentation des femmes et des groupes vulnérables.
16. Consolider l'assistance juridique, l'accès à l'information et les actions de sensibilisation.	Un grand nombre de migrants ne disposent pas des connaissances fondamentales relatives à leurs droits ni de l'accès aux voies de recours juridiques. Les campagnes de sensibilisation contribuent à réduire l'exploitation et la migration irrégulière.	Appuyer les organisations de la société civile dans la mise en place de cliniques d'assistance juridique ; élaborer des supports d'information multilingues et culturellement appropriés ; exploiter les médias et les réseaux sociaux ; promouvoir le partenariat entre les gouvernements et les organisations de la société civile pour la diffusion de l'information ; assurer le suivi de l'impact des initiatives de sensibilisation
17. Élaborer des mécanismes communautaires d'alerte précoce et de surveillance	Les fermetures frontalières, les mesures de sécurisation et les changements liés à la migration irrégulière touchent fréquemment d'abord les communautés locales. La détection anticipée permet de prévenir les abus ainsi que les crises humanitaires.	Assurer la formation de relais communautaires chargés de surveiller les dynamiques migratoires, les abus ou les risques de traite ; instaurer des mécanismes de signalement auprès des organisations de la société civile locales et des autorités compétentes ; coopérer avec les médias pour diffuser des alertes.
18. Promouvoir le dialogue transfrontalier entre communautés et la consolidation de la confiance.	Le retrait de la CEDEAO et le durcissement des contrôles frontaliers ont mis à mal les relations communautaires et entravé les échanges informels. Le dialogue contribue à l'apaisement des tensions et au renforcement de la résilience.	Mettre en place des forums communautaires dans les localités frontalières ; impliquer les autorités traditionnelles, les associations de femmes et les organisations de jeunesse ; conclure des accords locaux relatifs au commerce, à la libre circulation sécurisée et au règlement des différends.
19. Assurer un accompagnement psychosocial ainsi qu'une assistance à la réintégration des personnes de retour.	Un grand nombre de migrants, à leur retour, doivent faire face à des traumatismes, à des dettes ou à la stigmatisation ; en l'absence de soutien, ils demeurent exposés au risque de remigration ou d'exploitation	Instituer des services de conseil pilotés par les organisations de la société civile, des groupes d'entraide communautaire et des programmes de réintégration professionnelle ; développer des partenariats avec les entreprises locales en vue d'apprentissages et d'insertion professionnelle.

Recommandations	Pourquoi elles comptent	Comment procéder /étapes suivantes
20. Appuyer les organisations de la société civile afin qu'elles assurent le suivi et la documentation des dynamiques de mobilité dans les zones frontalières, ainsi que des atteintes aux droits.	. La société civile apporte une expertise de proximité ainsi qu'une capacité d'alerte anticipée.	Accorder des micro-financements et mettre à disposition des outils numériques de suivi pour les organisations de la société civile actives le long des grands corridors.
21. Promouvoir la participation inclusive des femmes, des jeunes et des acteurs du commerce informel aux dialogues sur les politiques publiques.	L'intégration des groupes marginalisés accroît la légitimité et assure que les interventions soient en adéquation avec les réalités des communautés	Instituer de manière pérenne la représentation des organisations de la société civile dans la MIDWA de la CEDEAO ainsi que dans les instances nationales de dialogue sur les politiques migratoires.
22. Promouvoir le partage de savoirs et l'apprentissage mutuel entre les communautés situées aux frontières.	Cela favorise la réplique des stratégies locales de résilience ayant démontré leur efficacité	. Organiser des ateliers régionaux d'échanges entre organisations de la société civile et des plateformes numériques de diffusion des savoirs, calqués sur le format du Forum annuel de la société civile organisé par CSOnetMADE

6.3.4. Partenaires Internationaux et bailleur de fonds

Recommandations prioritaires, regroupées en fonction des principaux acteurs responsables de leur mise en oeuvre pour les partenaires internationaux et les bailleurs de fonds

Tableau 9

Recommandations	Pourquoi elles comptent	Comment procéder/étapes suivantes
23. Aligner l'appui technique et financier sur les domaines d'action prioritaires et les priorités définies localement, plutôt que sur des modèles axés prioritairement sur la sécurité.	Les interventions des bailleurs se concentrent parfois sur la recherche ou sur de petits projets plutôt que sur une mise en oeuvre durable. Un meilleur alignement garantit la pérennité et l'impact, et renforce l'appropriation ainsi que la confiance des communautés.	Utiliser des cadres de planification conjoints avec la CEDEAO et les gouvernements nationaux ; financer les infrastructures pour les systèmes de données, la protection juridique et la gestion des frontières ; soutenir le renforcement des capacités ; et veiller à ce que les fonds soient flexibles et liés à des jalons. Cela exige des repères de consultation locale dans tous les projets de gestion des frontières ou de migration financés par des bailleurs.
24. Favoriser la coopération transfrontalière et les échanges d'apprentissage.	Les problèmes (flux migratoires, questions frontalières, trafic et migration irrégulière) sont transnationaux. L'apprentissage entre pairs permet de partager les bonnes pratiques et les solutions.	Faciliter des ateliers entre États membres ; soutenir les échanges SudSud ; parrainer des programmes pilotes dans plusieurs pays ; promouvoir des plateformes de partage des enseignements ; soutenir la recherche collaborative.

Recommandations	Pourquoi elles comptent	Comment procéder/étapes suivantes
25. Investir dans des programmes de moyens de subsistance adaptés au contexte.	Les perturbations du commerce et du travail saisonnier poussent les jeunes vers des migrations à risque.	Financer des projets à petite échelle conçus localement (agriculture, marchés, programmes d'apprentissage) avec une cogestion communautaire.
26. Soutenir la gouvernance locale et la société civile.	Les acteurs locaux comprennent mieux les réalités frontalières et les besoins des communautés que les prestataires externes.	Accorder des subventions directes et des formations aux OSC, aux groupes de femmes et aux conseils municipaux pour gérer les défis liés à la mobilité.
27. Accroître les possibilités de mobilité légale.	Le confinement sans alternatives accroît les mouvements migratoires irréguliers.	Conclure des accords de travail saisonnier intégrant des corridors de mobilité sûrs, ciblant prioritairement les jeunes et les travailleurs hautement qualifiés.
28. Rééquilibrer l'allocation des financements des bailleurs afin de s'éloigner des modèles privilégiant prioritairement la sécurité.	Une militarisation accrue entraîne une hausse des abus et des déplacements.	Réserver des fonds de développement et de protection destinés à soutenir les spécificités locales et la mobilité régionale ; intégrer le renforcement des capacités à un niveau au moins équivalent aux dotations consacrées à la sécurité ; surveiller la conditionnalité.
29. Consolider les mécanismes garantissant l'accès humanitaire et la protection des droits.	Les migrants sont victimes d'abus en détention et au cours des procédures de renvoi.	Conditionner la coopération frontalière et sécuritaire à un suivi indépendant ; imposer des clauses de protection dans tous les accords.
30. Financer la recherche fondée sur des preuves et des systèmes de données sur la mobilité et ses impacts socio-économiques.	L'analyse fondée sur des preuves permet de produire des jeux de données crédibles et partagés pour la programmation conjointe et l'évaluation.	Soutenir la publication annuelle d'un Rapport sur la mobilité au Sahel corédigé par la CEDEAO, des partenaires internationaux tels que la Friedrich-EbertStiftung, l'OIM, le Centre international pour le développement des politiques migratoires, etc., et des instituts nationaux de recherche.
31. Investir dans le renforcement des capacités en faveur du développement humain dans les zones frontalières.	Se concentrer sur le développement humain renforce la résilience, réduit la dépendance et s'attaque aux causes profondes de la migration irrégulière.	Renforcer et étendre les programmes de formation, d'entrepreneuriat et de diversification des moyens de subsistance ciblant les jeunes et les femmes des zones frontalières.

6.4. Mise en Œuvre et Suivi

- Délais et étapes clés :** Fixer des objectifs à court terme (un à deux ans), moyen terme (trois à cinq ans) et long terme (au-delà de cinq ans) pour chaque recommandation.
- Ancrages institutionnels :** Identifier et habiliter les entités pilotes pour chaque recommandation (par ex. ministères nationaux, Commission de la CEDEAO, réseaux d'OSC).
- Données et indicateurs :** Définir les indicateurs clés de performance liés à chaque recommandation (par ex. pourcentage de migrants disposant d'une pièce d'identité reconnue; nombre de centres d'aide juridique créés; nombre d'États publiant des profils de données migratoires).
- Processus de retour d'information et d'examen :** Assurer un reporting annuel au niveau de la CEDEAO, des revues par les pairs entre États membres, des consultations périodiques des parties prenantes et des mécanismes de recours pour les migrants.

5. **Atténuation des risques** : Reconnaître les défis (volonté politique, ressources, capacités). Inclure des plans de contingence : projets pilotes, mise en œuvre progressive, mobilisation de l'appui des bailleurs, séances de questions-réponses avec les autorités frontalières et gestion des complexités liées à l'harmonisation juridique.

6.5. Conclusion

La migration et la libre circulation sont au cœur des ambitions de la CEDEAO en matière d'intégration, de prospérité partagée et de cohésion régionale. Cependant, sans réformes volontaires, les lacunes persistantes en matière de reconnaissance des documents, de protection, de systèmes de données, de cohérence des politiques et de participation continueront de saper ces objectifs.

Ce moment constitue donc une opportunité. Le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger n'est pas une fin en soi mais un test de résistance de l'engagement de l'Afrique de l'Ouest envers la solidarité. Les conclusions indiquent que, si les principes fondateurs de la CEDEAO sont mis à l'épreuve, ils ne sont pas obsolètes. Avec la volonté politique, des réformes concrètes et des interventions localisées, l'esprit d'intégration peut être préservé, voire réinventé. Ces chiffres ne sont pas seulement des preuves ; ils constituent un appel à affiner, renforcer et relancer le projet de gouvernance régionale des migrations.

Plus important encore, les résultats statistiques de l'étude révèlent une feuille de route potentielle pour une coopération continue entre la CEDEAO et le bloc AES, même en cas de désunion partielle. Des défis partagés tels que la traite des êtres humains, le chômage des jeunes et les migrations irrégulières exigent des solutions concertées.

Pour renforcer la gouvernance des migrations de manière équitable, fondée sur les droits et tournée vers l'avenir, les recommandations présentées peuvent offrir une voie décisive à condition que les gouvernements nationaux, les organes de la CEDEAO, la société civile et les partenaires internationaux s'engagent à agir, à rendre des comptes et à collaborer. Avec ces conditions réunies, la CEDEAO peut passer d'efforts fragmentés à un avenir migratoire véritablement intégré, où la mobilité est sûre, équitable et bénéfique pour tous.

Les recommandations exposées ici sont étayées par des preuves et façonnées par les expériences des États, de la société civile et des communautés les plus affectées par le retrait. Elles appellent à des mesures pragmatiques, à une coopération bilatérale et régionale, à des cadres de protection renforcés, à l'autonomisation des gouvernances locales et à un dialogue renouvelé au sein de la CEDEAO, visant à sauvegarder les droits et à restaurer la confiance dans l'intégration. En définissant à la fois des actions immédiates et des priorités à long terme, ce chapitre trace une feuille de route pour une gouvernance des migrations inclusive, résiliente et capable de résister à l'incertitude politique.

Enfin, il est important de reconnaître les limites de cette étude. L'enquête a été menée durant une période volatile et politiquement sensible. Plusieurs répondants potentiels, notamment au sein d'institutions gouvernementales et des agences de sécurité frontalière, ont exprimé leur malaise ou ont refusé de participer. Cette réticence, liée à des préoccupations sécuritaires et à la crainte de représailles politiques, a limité notre capacité à saisir l'ensemble des perspectives politiques et administratives. De plus, comme le processus de retrait était encore en cours, de nombreux interlocuteurs, en particulier dans les cercles officiels, hésitaient à se prononcer de manière définitive sur des changements de politique. Cela a été particulièrement vrai pour des responsables de la CEDEAO, qui affirment que la Commission n'a pas retiré ses prérogatives aux trois États, comme indiqué dans le communiqué de presse de la CEDEAO du 29 janvier 2025. Ainsi, si les données recueillies reflètent des informations de terrain solides et précieuses, elles ne couvrent pas l'ensemble des points de vue institutionnels ni des pratiques de gestion des frontières. Ces limites soulignent la nécessité de poursuivre les recherches, de créer des espaces de dialogue plus sûrs et d'élargir la participation des parties prenantes dans les évaluations futures.

7.

Bibliographie

1. Aboagye, F. B. (2025, January 31). *The withdrawal of AES from ECOWAS: An opportunity for re-evaluating existing instruments for regional integration?* Amani Africa. <https://amaniafrica-et.org/the-withdrawal-of-aes-from-ecowas-an-opportunity-for-re-evaluating-existing-instruments-for-regional-integration/>
2. Adam, I., Walker, T. R., Bezerra, J. C., & Clayton, A. (2020). Policies to reduce single-use plastic marine pollution in West Africa. *Marine Policy*, 116(June 2020), 103928. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2020.103928>
3. Adebajo, A. (2002). *Liberia's civil war: Nigeria, ECOMOG, and regional security in West Africa*. Lynne Rienner Publishers. https://www.rienner.com/title/Liberia_s_Civil_War_Nigeria_ECOMOG_and_Regional_Security_in_West_Africa
4. Adekaiyaoja, A. (2024, March 24). *Alliance of Sahel States (AES): Yet another regional bloc in West Africa*. CDD. <https://www.cddwestafrica.org/blog/alliance-of-sahel-states-aes-yet-another-regional-bloc-in-west-africa/>
5. Adeleye, P. (2024, December 31). "Left at the Mercy of Jihadists": Niger's junta fails to curb surge in violence. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/global-development/2024/dec/31/niger-jihadists-islamic-state-sahel-military-junta-violence-aid-sexual-slavery>
6. Adepoju, A., Boulton, A., and Levin, M. (2010). Promoting integration through mobility: Free movement under ECOWAS. *Refugee Survey Quarterly*, 29(3), 120–144. <https://doi.org/10.1093/rsq/hdq032>
7. Agyei, J., & Clotey, E. (2007). *Operationalizing the ECOWAS protocol on free movement of people among the member states: Issues of convergence, divergence and prospects for sub-regional integration*. International Migration Institute. <https://www.migrationinstitute.org/files/events/clotey.pdf>
8. Allegrozzi, I. (2024, February 2). *Burkina Faso, Mali, and Niger quit regional bloc*. Human Rights Watch. <https://www.hrw.org/news/2024/02/02/burkina-faso-mali-and-niger-quit-regional-bloc>
9. Allegrozzi, I. (2025, February 4). *Sahel states' withdrawal from ECOWAS undermines accountability*. Human Rights Watch. <https://www.hrw.org/news/2025/02/04/sahel-states-withdrawal-ecowas-undermines-accountability>
10. Amadi, V. (2025, January). *An analysis of migration governance frameworks in West Africa: Focus on the Economic Community of West African States–ECOWAS*. <https://nsi.org.za/wp-content/uploads/2025/02/NSI-ECOWAS-report-Updated-FINAL-Logo-Update-Single.pdf>
11. Amnesty International. (2023, November 2). *Burkina Faso: "Death was slowly creeping on us": Living under siege in Burkina Faso*. Amnesty International. <https://www.amnesty.org/en/documents/afr60/7209/2023/en/>
12. Banchereau, M. (2025, June 6). Red Cross closes Niger offices and foreign staff leave after junta's expulsion order. *The Associated Press*. <https://apnews.com/article/niger-red-cross-office-closure-junta-098f73ff07c905b-7f8443a2d585de274>
13. Berger, A. C. & Hamady, O. O. D. (2017, December). *Economic Community of West African States (ECOWAS)*. Oxford Public International Law. <https://opil.ouplaw.com/display/10.1093/law:epil/9780199231690/law-9780199231690-e610?d=%2F10.1093%-2F1aw%3Aepil%2F9780199231690%-2F1aw-9780199231690-e610&p=emailAWD89l7mo3G-5l&print>
14. Bisong, A., Zanker, F., & Jegen, L. (2024, February 21). Free movement in West Africa: Three countries leaving ECOWAS could face migration hurdles. *The Conversation*. <https://theconversation.com/free-movement-in-west-africa-three-countries-leaving-ecowas-could-face-migration-hurdles-222826>
15. Bluett, K., & Davy, D. (2020). *Access to essential services for people on the move in the ECOWAS region: A report on legal frameworks and barriers to freedom of movement, residence and establishment, and access to healthcare, education, employment, housing and legal assistance*. United Nations High Commissioner for Refugees & International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies. <https://ifrcgo.org/africa/img/Sahel/UNHCR-IFRC%20report%20v2.0%20-%20final%20web.pdf>

16. Bolarinwa, J. O. (2015, June 19). The ECOWAS Free Movement Protocol: Obstacle or driver of regional integration?" *Insight on Africa*, 7(2), 154–168. <https://doi.org/10.1177/0975087815580731>
17. Braun, V., & Clarke, V. (2006). Using thematic analysis in psychology." *Qualitative Research in Psychology*, 3(2), 77–101. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1191/1478088706qp0630a>
18. Burkina Faso, Mali and Niger agree to grace period in ECOWAS withdrawal. (2024, December 15). *Al Jazeera*. <https://www.aljazeera.com/news/2024/12/15/burkina-faso-mali-and-niger-agree-to-grace-period-in-ecowas-withdrawal>
19. *Burkina-Ghana border study unlocks trade opportunities*. (2025, May 19). Centro de Comercio Internacional. <https://www.intracen.org/es/node/424754>
20. Çakırtekin, İ. (2025). Sahel military governments to deploy joint forces to combat terrorism. AA. [https://www.aa.com.tr/en/africa/sahel-military-governments-to-deploy-joint-forces-to-combat-terrorism/3459481#:~:text=ISTANBUL,\)%2C%20and%20in%20summarized%20form](https://www.aa.com.tr/en/africa/sahel-military-governments-to-deploy-joint-forces-to-combat-terrorism/3459481#:~:text=ISTANBUL,)%2C%20and%20in%20summarized%20form)
21. Carling, J. (2024, July 18). Mixed methods: Bridging the qualitative–quantitative divide in migration research. In R. Zapata-Barrero & D. Vintila (eds.), *How to do migration research*. (pp. 33–40). Edward Elgar Publishing Limited. <https://doi.org/10.4337/9781035306855.00011>
22. Castillejo, C. (2019). *The influence of EU migration policy on regional free movement in the IGAD and ECOWAS regions* (Discussion Paper 11/2019). German Institute of Development and Sustainability. <https://doi.org/10.23661/dp11.2019>
23. Chemam, M. (2025, January 15). Fears for the future in Mali, Niger and Burkina Faso over ECOWAS withdrawal. *RFI*. <https://www.rfi.fr/en/africa/20250115-fears-for-the-future-in-mali-niger-and-burkina-faso-over-ecowas-withdrawal>
24. Coulibaly, L. (2015, July 2). Ivory Coast reinforces border security after Mali attacks. *Reuters*. <https://www.reuters.com/article/world/ivory-coast-reinforces-border-security-after-mali-attacks-idUSKCN0PB5H9/>
25. Creswell, J. W., & Plano Clark, V. L. (2011, August). Designing and conducting mixed methods research. *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, 31(4).
26. Da Costa, J. (2025, January 3). *A renewed EU-Africa partnership: A new era in multilateralism, the way forward master in European and international governance* (Highlight 3/2025). Master of Advanced Studies in European & International Governance. <https://www.meig.ch/highlight-42-2024-a-renewed-eu-africa-partnership-a-new-era-in-multilateralism-the-way-forward/#:~:text=The%20partnership%20between%20EU%20and,sustainable%20development%2C%20and%20climate%20action..>
27. Das, M. (2024, December 16). *The emergence of the Alliance of Sahel States (AES): Future prospects and the potential rise of an "African NATO."* Centre for Joint Warfare Studies. <https://cenjows.in/the-emergence-of-the-alliance-of-sahel-states-aes-future-prospects-and-the-potential-rise-of-an-african-nato/>
28. Department of Economic and Social Affairs. (2025, March 1). *The outlook for international trade amid structural shifts and rising restrictions* (World Economic Situation and Prospects: Monthly Briefing No. 188). United Nations. <https://policy.desa.un.org/sites/default/files/publications/2025-04/mb188.pdf>
29. Devillard, A., Bacchi, A., & Noack, M. (2015, March). *A survey on migration policies in West Africa*. International Centre for Migration Policy Development & International Organization for Migration. https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd1486/files/2018-09/survey_west_africa_en.pdf
30. Dick, E. & Schraven, B. (2018). *Regional migration governance in Africa and beyond: A framework of analysis* (Discussion Paper 9/2018). German Institute of Development and Sustainability. <https://www.idos-research.de/en/discussion-paper/article/regional-migration-governance-in-africa-and-beyond-a-framework-of-analysis/>
31. Economic Community of West African States. (1979). *Protocol A/P.1/5/79 relating to free movement of persons, residence and establishment*. ECOWAS. <https://ecowas.int/wp-content/uploads/2024/08/PROTOCOL-RELATING-TO-FREE-MOVEMENT-OF-PERSONS.pdf>
32. Economic Community of West African States. (1985, July 6). Supplementary protocol on the code of conduct for the implementation of the protocol on free movement of persons, the right of residence and establishment. *Official Journal of ECOWAS*, 7. <https://www.refworld.org/legal/agreements/ecowas/1985/en/63791>
33. Economic Community of West African States. (1993, July 24). *Economic Community of West African States Revised Treaty*. ECOWAS. <https://africanlii.org/akn/aa-ecowas/act/treaty/1993/revised-treaty/eng@1993-07-24/source>

34. Economic Community of West African States. (1999, December). *Protocol relating to the mechanism for conflict prevention, management, resolution, peace-keeping and security*. ECOWAS. <https://commons.laws.africa/akn/aa-ecowas/act/protocol/1999/mechanism-for-conflict-prevention-management-resolution-peace-keeping-and-security/media/publication/aa-ecowas-act-protocol-1999-mechanism-for-conflict-prevention-management-resolution-peace-keeping-and-security-publication-document.pdf>
35. Economic Community of West African States. (2001, December). *Protocol A/SP1/12/01 on democracy and good governance supplementary to the protocol relating to the mechanism for conflict prevention, management, resolution, peacekeeping and security*. ECOWAS. <https://www.eisa.org/pdf/ecowas2001protocol.pdf>
36. Economic Community of West African States. (2006). *Convention on small arms and light weapons, their ammunition and other related matters*. ECOWAS. <https://ecowas.int/wp-content/uploads/2024/08/Convention-on-Small-Arms-and-Light-Weapons-their-Ammunitions-and-Other-Related-Matters.pdf>
37. Economic Community of West African States. (2008a, January 18). *Adopting the ECOWAS common approach on migration* (Supplementary Act A/SA.7/01/08). ECOWAS. <https://africanlii.org/akn/aa-ecowas/act/2008/1-7/eng%402008-01-18/>
38. Economic Community of West African States. (2008b, January 18). *ECOWAS common approach on migration*. ECOWAS. <https://www.unhcr.org/sites/default/files/legacy-pdf/49e47c8f11.pdf>
39. Economic Community of West African States. (2025). *Support to free movement of persons and migration in West Africa – Phase II (FMM West Africa II)*. International Centre for Migration Policy Development. <https://www.icmpd.org/file/download/64434/file/Factsheet%2520-%2520FMM%2520West%2520Africa%2520II.pdf>
40. *ECOWAS confirms exit of three nations, grants free movement*. (2025, January 29). The World Satellite. <https://theworldsatellite.com/2025/01/29/ecowas-confirms-exit-of-three-nations-grants-free-movement/>
41. European Commission. (2025, October 2). *Africa*. EC. https://home-affairs.ec.europa.eu/policies/international-affairs/engagement-partner-countries/africa_en#:~:text=Niger,functioning%20expired%20in%20July%202024
42. European Union & Altai Consulting. (2022, March). *Support to free movement of persons and migration in West Africa: Case study on a key EU migration governance programme*. https://trust-fund-for-africa.europa.eu/document/download/adfa94fc-dfad-4fe4-85e1-2109cd77ed28_en?filename=EUTF+SLC+2022+-Case+study+-+FMM_EN_final_o.pdf
43. Europa. “‘Sahelxit’ in West Africa: Implications for ECOWAS and the EU | Think Tank | European Parliament.” Europa.eu, 2024. [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI\(2024\)762295](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI(2024)762295)
44. Ewokor, C. (2025, January 29). *Ecowas: Three military-run states leave West African bloc – what will change?* BBC. <https://www.bbc.com/news/articles/c5yvd91j72eo>
45. Extensia. (2025, August 21). *Ghana and Burkina address cross-border signal interference*. Extensia. <https://extensia.tech/ghana-and-burkina-address-cross-border-signal-interference/>
46. Fakhry, A. (2023, July). *More than borders: Effects of EU interventions on migration in the Sahel* (West Africa Report 43). Institute for Security Studies. <https://issaf-rica.s3.amazonaws.com/site/uploads/WAR-43.pdf>
47. Felix, B., Lewis, D., & Giulia Paravicini. (2024, Febr). *West Africa’s “Brexit” moment spells trouble for the region*. Reuters. <https://www.reuters.com/world/africa/west-africas-brexit-moment-spells-trouble-region-2024-01-30/>
48. Feters, M. D., Curry, L. A., & Creswell, J. W. (2013, October 23). *Achieving integration in mixed methods designs-principles and practices*. *Health Services Research*, 48(6), 2134–2156. <https://doi.org/10.1111/1475-6773.12117>
49. Field, A. (2024). *Discovering statistics using IBM SPSS statistics*. SAGE Publications. https://books.google.com.ng/books?hl=en&lr=&id=83L2EAAAQBAJ&oi=fnd&pg=PT8&dq=Discovering+Statistics+Using+IBM+SPSS+Statistics.+Sage+Publications&ots=UblXxpJKDN&sig=RT1tGvGWCn6qDrRIRINDxXKeqAk&redir_esc=y#v=onepage&q=Discovering%20Statistics%20Using%20IBM%20SPSS%20Statistics.%20Sage%20Publications&f=false
50. Friedrich-Ebert-Stiftung. (2024, December 18). *International Migrants Day: At the expense of the population*. FES. <https://www.fes.de/en/displacement-migration-integration/article-page-flight-migration-integration/closure-of-the-border-between-benin-and-niger>
51. Gold-Alorgbey, J. A. (2025, September 20). *Ghana and Burkina Faso deepen cross-border cooperation with landmark agreements*. 3News. <https://3news.com/news/>

ghana-and-burkina-faso-deepen-cross-border-cooperation-with-landmark-agreements

<https://publications.iom.int/system/files/pdf/mgi-a-global-perspective.pdf>

52. Graziano, A., Handley, K., & Limao, N. (2023, December 22). *Brexit inflation: The role of trade policy uncertainty in increasing UK import prices*. Centre for Economic Policy Research. <https://cepr.org/voxeu/columns/brexit-inflation-role-trade-policy-uncertainty-increasing-uk-import-prices>
53. *The Impact of Morocco's Admission to the African Union on the Dispute over the Western Sahara*. (2017, March 10). Opinio Juris. <https://opiniojuris.org/2017/03/10/impact-moroccos-admission-african-union-dispute-western-sahara/>
54. International Centre for Migration Policy Development. (2024). *FMM West Africa II: Support to the free movement of persons and migration in West Africa*. ICMPD. <https://www.icmpd.org/our-work/projects/support-to-the-free-movement-of-persons-and-migration-in-west-africa-fmm-west-africa-ii>
55. International Labour Organization. (2025, February 4). *Support to Free Movement of persons and Migration in West Africa, Phase II (FMM West Africa II)*. ILO. <https://www.ilo.org/projects-and-partnerships/projects/fmm-west-africa-phase-2>
56. International Monetary Fund. (2018, September 17). *United Kingdom: Staff concluding statement of the 2018 Article IV mission*. IMF. <https://www.imf.org/en/News/Articles/2018/09/17/United-Kingdom-Staff-Concluding-Statement-of-the-2018-Article-IV-Mission>
57. International Organization for Migration. (2014, May 9). *ECOWAS, IOM Host migration dialogue for West Africa conference*. IOM. <https://www.iom.int/news/ecowas-iom-host-migration-dialogue-west-africa-conference>
58. International Organization for Migration. (2015). *Free movement and migration in West Africa*. IOM. <https://gmdac.iom.int/free-movement-and-migration-west-africa>
59. International Organization for Migration. (2018a). *Global compact for safe, orderly and regular migration*. IOM. <https://www.iom.int/global-compact-migration>
60. International Organization for Migration. (2018b, July). *MIDWA: MIGRATION dialogue for West Africa*. IOM. https://www.iom.int/sites/g/files/tmzbd12616/files/2018-07/3-Session-2-Panel-1-MIDWA-PRESENTATION_rev..pdf
61. International Organization for Migration. (2019). *Migration governance indicators: A global perspective*. IOM.
62. International Organization for Migration. (2024a). *Africa. World Migration Report*. <https://worldmigration-report.iom.int/what-we-do/world-migration-report-2024-chapter-3/africa>
63. International Organization for Migration. (2024b). *Labour migration governance: Gaps and challenges in selected member states in ECOWAS, EAC and SADC*. IOM. <https://publications.iom.int/books/labour-migration-governance-gaps-and-challenges-selected-member-states-ecowas-eac-and-sadc>
64. International Organization for Migration. (2024c). *Migration Governance Indicators Data On The Implementation Of The Global Compact For Migration In Africa*. <https://publications.iom.int/system/files/pdf/pub2024-070-el-implementation-of-the-gcm-in-africa.pdf>
65. Ishie, J. (2025, May 2025). Financial (dis)integration within ECOWAS. *The Republic*. <https://rpublic.com/april-may-2025/financial-integration-ecowas/>
66. Iwuoha, V. C. (2025). European biometric ID program in West Africa: Between European external border securitization and ECOWAS free movement. *African Security*, 18(3), 229–260. <https://doi.org/10.1080/19392206.2025.2491206>
67. Joire, J.-B. (2017). *Quarterly Mixed Migration Update: West Africa*. Mixed Migration Centre
68. Joshua, S., Ochoga, E., & Yahaya, I. A. (2025, June). The Alliance of Sahel States (Alliance des États du Sahel, AES) and its implications for ECOWAS Protocol on Free Movement of Persons. *Wukari International Studies Journal*, 9(3), 1–14. <https://wissjournals.com.ng/index.php/wiss/article/download/640/571/634#:~:text=As%20the%20AES%20distances%20itself,Shkvarya%20%20Abdoulaye%2C%202024>
69. Junta-led Sahel states ready joint force of 5,000 troops, says minister. (2025, January 22). *Reuters*. <https://www.reuters.com/world/africa/junta-led-sahel-states-ready-joint-force-5000-troops-says-minister-2025-01-22/>
70. Khoza, L. (2025, August 20). Ghana, Burkina Faso tackle cross-border signal interference. *ITWeb*. <https://itweb.africa/article/ghana-burkina-faso-tackle-cross-border-signal-interference/RgeVDMPROebvKJN3>
71. Kitzinger, J., & Barbour, R. (1999). Introduction: The challenge and promise of focus groups. In R. S. Barbour & J. Kitzinger (eds.), *Developing focus group research*

- (pp. 1-20), SAGE Publications. <https://doi.org/10.4135/9781849208857.n1>
72. La Rédaction. (2025, May 11). Ghana: CFAF 7.7 billion in trade with Burkina Faso by the end of 2024. *Africa24 TV*. <https://africa24tv.com/ghana-cfaf-7-7-billion-in-trade-with-burkina-faso-by-the-end-of-2024>
 73. Leonie, J. & Zanker, F. (2022, June 12). ECOWAS (Economic Community of West African States). Migration Control. <https://migration-control.info/en/wiki/wiki-entry-the-economic-community-of-west-african-states/>
 74. *Mali and Guinea strengthen border cooperation with new agreement on free movement*. (2025, August 18). West African Voice Network. <https://www.wavn.org/mali-and-guinea-strengthen-border-cooperation-with-new-agreement-on-free-movement-and-transhumance/>
 75. Mauritania pulls out of ECOWAS. (2000, December 28). *The New Humanitarian*. <https://www.thenewhumanitarian.org/news/2000/12/28/mauritania-pulls-out-ecowas>
 76. McAuliffe, M., Bauloz, C., & Kitimbo, A. (2024). Migration and migrants: Regional dimensions and developments. In *World Migration Report*. International Organization for Migration. <https://worldmigrationreport.iom.int/what-we-do/world-migration-report-2024-chapter-3/africa>
 77. Medu, K. O., Sanubi, F. A., & Orhero, A. E. (2023, January). Collective security: Role of ECOWAS in dealing with regional terrorism and coups. *IOSR Journal Of Humanities And Social Science*, 28(1), 1–11. <https://doi.org/10.9790/0837-2801090111>
 78. Migration Data Portal. (2025). *Migration data in Western Africa*. Global Migration Data Analysis Centre, International Organization for Migration. <https://www.migrationdataportal.org/regional-data-overview/western-africa>
 79. Minko, A. E. (2025, August 29). *On shifting sands in Africa's Sahel Region: Tensions between security and free movement*. Migration Policy Institute. <https://www.migrationpolicy.org/article/sahel-migration-trends>
 80. Mixed Migration Centre. (2024, March). *Protection risks and assistance needs of migrants in the Central Sahel* (MMC North and West Africa 4Mi Snapshot). MMC. https://mixedmigration.org/wp-content/uploads/2024/03/323_Protection-risks-Central-Sahel.pdf
 81. Mixed Migration Centre. (in press). *Mixed Migration Review 2025: Migration in the context of geopolitical turmoil*. MMC.
 82. Mouthaan, M. (2022, May 9). Regional integration alongside securitisation? The statebuilding ambitions of ECOWAS states in migration cooperation." *Journal of Intervention and Statebuilding*, 16(3), 328–348. <https://doi.org/10.1080//17502977.2022.2065160>
 83. MSKT. (2025, August 18). Mali and Guinea agree on free movement, border security. *West Africa Democracy Radio*. <https://wadr.org/mali-and-guinea-agree-on-free-movement-border-security/>
 84. Musa, A. A., Elijah, E., Kabir Kurfi, M., Adama, S. A., & Babajo, T. N. (2025). AES exit from ECOWAS: An analysis of the security implications on Nigeria's regional leadership role. *Journal of Security Management Policy and Administration*, 2(2), 117–140. https://www.researchgate.net/publication/394873616_AES_EXIT_FROM_ECOWAS_AN_ANALYSIS_OF_THE_SECURITY_IMPLICATIONS_ON_NIGERIA'S_REGIONAL_LEADERSHIP_ROLE#:~:text=The%20analytical%20foundation%20for%20this,to%20prevent%20further%20military%20takeovers
 85. National Communications Authority. (2025, August 19). Ghana and Burkina Faso hold bilateral meeting to address cross-border signal interference. NCA. <https://nca.org.gh/2025/08/19/ghana-and-burkina-faso-hold-bilateral-meeting-to-address-cross-border-signal-interference>
 86. Niger, Benin en route to normalization of ties under Chinese mediation. (2024, September 9). *Al Mayadeen*. <https://english.almayadeen.net/news/politics/niger-benin-en-route-to-normalization-of-ties-under-chinese>
 87. Niger government asks court to force ECOWAS to lift coup sanctions. (2023, November 22). *Al Jazeera*. <https://www.aljazeera.com/news/2023/11/22/niger-asks-west-africas-court-to-compel-neighbors-to-lift-coup-sanctions-citing-hardship>
 88. Nigeria reopens borders with Niger after lifting of ECOWAS sanctions. (2024, March 13). *TRT Afrika*. <https://trt.global/afrika-english/article/17341327>
 89. Niger junta agrees to talks to repair ties with Benin. (2024, July 3). *Reuters*. <https://www.reuters.com/world/africa/niger-junta-agrees-talks-repair-ties-with-benin-2024-07-03/>
 90. Noack, M., Devillard, A., Frankenhaeuser, M., & Ros-tiaux, S. (2015). *Promoting free movement in West Africa*

- for regional integration and development: stepping up efforts to harmonise migration policies. International Centre for Migration Policy Development. https://www.icmpd.org/file/download/48106/file/Promoting%2520free%2520movement%2520in%2520West%2520Africa%2520for%2520regional%2520integration%2520and%2520development_%2520stepping%2520up%2520efforts%2520to%2520harmonise%2520migration%2520policies%2520%2520.pdf
91. Nogueira, S. (2025, May 20). *Labour migration in ECOWAS: Bridging the gap between integration rhetoric and systemic barriers*. Medium. <https://salett-nogueira.medium.com/labour-migration-in-ecowas-bridging-the-gap-between-integration-rhetoric-and-systemic-barriers-bb121a9d297c>
 92. No reason to justify the distrust and attitude” of Niger, Benin president says. (2024, May 31). *Reuters*. <https://www.reuters.com/world/africa/no-reason-justify-distrust-attitude-niger-benin-president-says-2024-05-31/>
 93. Obiejesi, C. (2024, December 16). Wetin withdrawal from ECOWAS go mean for Burkina Faso, Mali, Niger? *BBC News Pidgin*. <https://www.bbc.com/pidgin/articles/ce8x343e35mo>
 94. Oduor, M. (2017, May 8). Mauritania signs partnership agreement with ECOWAS. *Africanews*. <https://www.africanews.com/2017/05/08/mauritania-signs-partnership-agreement-with-ecowas/>
 95. Office of the Special Adviser on Africa. (2024, January). *Remittances in Western Africa: Factsheet*. United Nations. <https://www.un.org/osaa/content/remittances-western-africa>
 96. O’Grady, V. (2025, August 20). Ghana and Burkina address cross-border signal interference. *Developing Telecoms*. <https://developingtelecoms.com/telecom-business/telecom-regulation/18944-ghana-and-burkina-address-cross-border-signal-interference.html>
 97. Olusola, B. (2024, September 26). Nigeria’s exports to Niger surge by 204% following border reopening. *MSME Africa*. <https://msmeafricaonline.com/nigerias-exports-to-niger-surge-by-204-following-border-reopening/>
 98. Onuah, F. (2024, February 26). West African bloc lifts sanctions on junta-led Niger. *SWI*. <https://www.swisinfo.ch/eng/west-african-bloc-lifts-sanctions-on-junta-led-niger/72970158>
 99. Organisation for Economic Co-operation and Development. (n.d.). *Publications: Insights and context to inform policies and global dialogue*. OECD. <https://www.oecd.org/en/publications.html>
 100. Pichon, E. (2024). “Sahelexit” in West Africa: Implications for ECOWAS and the EU. European Parliament. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/762295/EPRS_BRI\(2024\)762295_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/762295/EPRS_BRI(2024)762295_EN.pdf)
 101. Polkuu, G. A. (2024, May 20). Ghana, Burkina Faso sign MoU for land boundary reaffirmation| Ghana News Agency. *Ghana News Agency*. <https://gna.org.gh/2024/05/ghana-burkina-faso-sign-mou-for-land-boundary-reaffirmation/>
 102. Rain, D. R. (2024, March 20). Migrations and mobilities in Sahelian West Africa. *Oxford Research Encyclopedia of African History*. <https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190277734.013.1183>
 103. *RemitSCOPE Africa*. (n.d.). Remitscope. <https://remit-scope.org/africa/>
 104. Reuters. (2024a, May 31). “No reason to justify the distrust and attitude” of Niger, Benin president says. *Reuters*. <https://www.reuters.com/world/africa/no-reason-justify-distrust-attitude-niger-benin-president-says-2024-05-31/>
 105. Reuters. (2024b, July 3). Niger junta agrees to talks to repair ties with Benin. *Reuters*. <https://www.reuters.com/world/africa/niger-junta-agrees-talks-repair-ties-with-benin-2024-07-03/>
 106. Reuters. (2025a, January 22). Junta-led Sahel states ready joint force of 5,000 troops, says minister. *Reuters*. <https://www.reuters.com/world/africa/junta-led-sahel-states-ready-joint-force-5000-troops-says-minister-2025-01-22/>
 107. Reuters. (2025b, April 4). *Russia vows military backing for Sahel juntas’ joint force*. *Reuters*. <https://www.reuters.com/world/africa/russia-vows-military-backing-sahel-juntas-joint-force-2025-04-04/>
 108. Reuters. (2025c, September 19). *World Court says Mali drone case can’t proceed without Algeria accepting jurisdiction*. *Reuters*. <https://www.reuters.com/world/africa/world-court-says-mali-drone-case-cant-proceed-without-algeria-accepting-2025-09-19/>
 109. Riessman, C. K. (2008). *Narrative methods for the human sciences*. SAGE Publications. <https://books.google.com.ng/books?hl=en&lr=&id=oDdzM-vh54UC&oi=fnd&p->

- g=PR7&dq=Narrative+Methods+for+the+Human+Sciences.+Sage+Publications&ots=Bb_kiE-Pf-b&sig=hD7y4vsWXwozy12DrNXRBho4Pxl&redir_esc=y#v=onepage&q=Narrative%20Methods%20for%20the%20Human%20Sciences.%20Sage%20Publications&f=false.
110. Roca Paz, R., Vides Lobos, A., Aggad, K., Nuwe, B., & Agrillo, C. (2024). *Migration governance indicators data on the implementation of the global compact for migration in Africa*. International Organization for Migration. <https://publications.iom.int/system/files/pdf/pub2024-070-el-implementation-of-the-gcm-in-africa.pdf>
 111. Roger, B. (2025, April 18). Comment les réseaux djihadistes sahéliens tentent de recruter de nouveaux membres en Côte d'Ivoire. *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/04/18/comment-les-reseaux-djihadistes-saheliens-tentent-de-recruter-de-nouveaux-membres-en-cote-d-ivoire_6597473_3212.html
 112. Russia vows military backing for Sahel juntas' joint force. (2025, April 4). *Reuters*. <https://www.reuters.com/world/africa/russia-vows-military-backing-sahel-juntas-joint-force-2025-04-04/>
 113. Ruys, T., Corten, O., & Hofer, A. (2018). *The use of force in international law: A case-based approach*. Oxford University Press. https://api.pageplace.de/preview/DT0400.9780191087189_A35486551/preview-9780191087189_A35486551.pdf
 114. *Security and economic implications of the exit of the AES countries from ECOWAS*. (2024, October 30). West Africa Network for Peacebuilding. <https://wanep.org/wanep/security-and-economic-implications-of-the-exit-of-the-aes-countries-from-ecowas/>
 115. Shvili, J. (2021, August 16). *Sahel of Africa*. WorldAtlas. <https://www.worldatlas.com/regions/sahel-of-africa.html>
 116. The State House Abuja. (2024, March 14). *Nigeria opens land and air borders with Republic of Niger, lift other sanctions*. Government of Nigeria. <https://statehouse.gov.ng/nigeria-opens-land-and-air-borders-with-republic-of-niger-lift-other-sanctions/>
 117. Svicevic, M. (2024, March 5). *Niger, Mali and Burkina Faso's withdrawal from ECOWAS: The revised ECOWAS treaty and withdrawal with "immediate effect."* *AfriLaw*. <https://africlaw.com/2024/03/05/niger-mali-and-burkina-fasos-withdrawal-from-ecowas-the-revised-ecowas-treaty-and-withdrawal-with-immediate-effect/>
 118. Tadesse Abebe, T. (2018). *Global compact for migration: Enhancing African migration governance* (Policy brief). Institute for Security Studies. <https://issafrica.s3.amazonaws.com/site/uploads/pb120.pdf>
 119. Think Tank. (2024, April 26). "Sahelexit" in West Africa: *Implications for ECOWAS and the EU*. European Parliament. [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI\(2024\)762295](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document/EPRS_BRI(2024)762295)
 120. Timeline: A history of ECOWAS military interventions in three decades. (2023, August 1). *Al Jazeera*. <https://www.aljazeera.com/news/2023/8/1/timeline-a-history-of-ecowas-military-interventions-in-three-decades>
 121. Tunji, S. (2024, September 25). Nigeria's export to Niger Republic jumps by 204% after border reopening. *Nairametrics*. <https://nairametrics.com/2024/09/25/nigerias-export-to-niger-republic-jumps-by-204-after-border-reopening/>
 122. Tunji, T. (2025, March 17). Nigeriens demand more Nigerian goods in 2024 as exports jump by 77% amid diplomatic tension. *Nairametrics*. <https://nairametrics.com/2025/03/17/nigeriens-demand-more-nigerian-goods-in-2024-as-exports-jump-by-77-amid-diplomatic-tension>
 123. United Nations. (2020, April). Economic Community of West African States (ECOWAS). In *Assessment of the conflict prevention capabilities of African regional economic communities* (pp. 84–97), UN. <https://doi.org/10.18356/dfbfca5e-en>
 124. United Nations Conference on Trade and Development. (2009). *World investment report 2009: Transnational corporations, agricultural production and development* (Part 1). United Nations. https://unctad.org/system/files/official-document/wir2009pt1_en.pdf
 125. United Nations General Assembly. (2018, July 30). *Assessment of the Conflict Prevention Capabilities of African Regional Economic Communities* (A/CONF.231/3). United Nations. <https://docs.un.org/en/A/CONF.231/3>
 126. United Nations High Commissioner for Refugees. (2019, October 15). *West Africa mixed movement report—May/June 2019*. UNHCR. <https://data.unhcr.org/en/documents/details/70763>
 127. United Nations Network on Migration. (2021, July 8). *The GCM in a nutshell*. United Nations. <https://migrationnetwork.un.org/global-compact-for-migration>
 128. United Nations Office on Drugs and Crime. (2013). *Transnational organized crime in West Africa: A threat*

- assessment. UNODC. <https://www.unodc.org/toc/en/reports/TOCTAWestAfrica.html>
129. United Nations Office on Drugs and Crime. (2023). *Strategic vision for Africa 2030: 2021–2023 progress report*. UNODC. https://www.unodc.org/documents/Advocacy-Section/UNODC_Strategic_Vision_for_Africa_2021-2023_Progress_Report.pdf
 130. United Nations Office on Drugs and Crime Country Office Nigeria. (2022a). From policy to action: Implementation of the national action plan on human trafficking in Nigeria. UNODC. https://www.unodc.org/conig/en/links/from-policy-to-action_-implementation-of-the-national-action-plan-on-human-trafficking-in-nigeria.html
 131. United Nations Office on Drugs and Crime Country Office Nigeria. (2022b). *Strengthening fact-based and data-driven migration governance and management in Nigeria*. UNODC. <https://www.unodc.org/conig/en/links/strengthening-fact-based-and-data-driven-migration-governance-and-management-in-nigeria.html>
 132. United Nations Office on Drugs and Crime Country Office Nigeria. (2022c). *UNODC and NAPTIP strengthen international cooperation to combat human trafficking*. UNODC. <https://www.unodc.org/conig/en/stories/unodc-and-naptip-strengthens-international-cooperation-to-combat-human-trafficking.html>
 133. United Nations Trade and Development. (2019, June 26). *Facts & figures* (UNCTAD/PRESS/IN/2019/2/Rev.1). UNCTAD. <https://unctad.org/press-material/facts-figures-0>
 134. United Nations: UNODC. “Strengthening Fact-Based and Data-Driven Migration Governance and Management in Nigeria.” United Nations: UNODC Country Office Nigeria, 2022.
 135. Wabwireh, D. (2025, January 22). Alliance of Sahel States to form 5,000-troop military unit. *Africanews*. <https://wanep.org/wanep/security-and-economic-implications-of-the-exit-of-the-aes-countries-from-ecowas/>
 136. Walther, O. (2024, January 30). *Leaving ECOWAS could have catastrophic consequences for the Sahel*. African Networks Lab. <https://anl.geog.ufl.edu/ecowas/>
 137. Westcott, N. (2024, February 7). ECOWAS: Why withdrawal of Mali, Niger and Burkina Faso signals fresh trouble for the Sahel. *The Conversation*. <https://theconversation.com/ecowas-why-withdrawal-of-mali-niger-and-burkina-faso-signals-fresh-trouble-for-the-sahel-222720>
 138. What’s behind the dispute between Benin and Niger? (2024, July 2). *France 24*. <https://www.france24.com/en/live-news/20240702-what-s-behind-the-dispute-between-benin-and-niger>
 139. World Court says Mali drone case can’t proceed without Algeria accepting jurisdiction. (2025, September 19). *Reuters*. <https://www.reuters.com/world/africa/world-court-says-mali-drone-case-cant-proceed-without-algeria-accepting-2025-09-19/>
 140. Yaduma, N., & Khan, W. N. (2023). Intra-regional trade and African economic integration. In E. Frankema, E. Hillbom, U. Kufakurinani, and F. Meier zu Selhausen, (eds.), *The history of African development: A textbook for a new generation of African students and teachers*, African Economic History Network. https://www.aeh-network.org/wp-content/uploads/2020/08/Yaduma_Khan_Intra_Regional_integration.pdf
 141. Yansane, A. (1977). The state of economic integration in Northwest Africa south of the Sahara: The emergence of the Economic Community of West African States (ECOWAS). *African Studies Review*, 20(2), 63–87. <https://doi.org/10.2307/523653>

Repenser l'Intégration Régionale et la Gouvernance des Migrations

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en 1975, et ayant évolué pour adopter un protocole de libre circulation en 1979, a depuis longtemps mis en œuvre des cadres pour la mobilité et l'intégration régionale, permettant à des millions d'Africains de l'Ouest de vivre, travailler et commercer au-delà des frontières avec peu ou pas de restrictions de visa. Aujourd'hui, ce cadre est confronté à un immense défi avec la décision du Burkina Faso, du Mali et du Niger de se retirer de la communauté régionale. Le « Sahelexit » menace les cadres de mobilité dans la région et met en péril des millions de personnes qui dépendent de la possibilité de franchir les frontières pour assurer leur subsistance.

Le coût humain du « Sahelexit » est immédiat et réparti de manière inégale. Les migrants, les commerçants et les populations déplacées signalent une détérioration de leurs moyens de subsistance, une exposition accrue à l'exploitation, des obstacles bureaucratiques et une protection réduite lors des déplacements, tandis que les femmes et les jeunes en sont disproportionnellement affectés.

Revitaliser la gouvernance de la mobilité nécessite une action coordonnée à plusieurs niveaux. Renforcer les accords bilatéraux, consolider les protections juridiques au niveau national et améliorer les mécanismes de la CEDEAO pour l'harmonisation des données et la coordination politique sont essentiels. Il est crucial de donner les moyens aux autorités locales et à la société civile en tant qu'acteurs de première ligne, parallèlement à un soutien international qui privilégie l'intégration régionale et la mobilité basée sur les droits plutôt qu'une approche axée sur la sécurité, afin de maintenir la mobilité comme pilier du commerce, de la stabilité et du développement en Afrique de l'Ouest.

D'autres publications peuvent être trouvées :

➤ ampc.fes.de/publications